



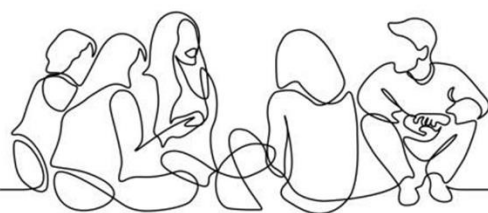
# RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2022

Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

## **SIEGE SOCIAL**

Tél. : 04 90 80 63 80 - Fax : 04 90 80 63 84 - Courriel : [siege@advsea84.asso.fr](mailto:siege@advsea84.asso.fr)  
Siège Social - 12bis bd Saint-Ruf - 84000 AVIGNON - [www.advsea.fr](http://www.advsea.fr)



## SOMMAIRE

<b>I- RAPPORT MORAL .....</b>	<b>4</b>
<b>II- ACTIVITÉ DE L'ADVSEA   2022 .....</b>	<b>5</b>
II.1. LE SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF.....	6
II-1.1. La gouvernance associative.....	7
II-1.2. Les instances de travail.....	8
II-1.3. la direction générale.....	9
II-1.4. Les ressources humaines.....	10
II-1.5. La direction financière.....	13
II.2. PERSPECTIVES 2023.....	14
<b>III- ACTIVITÉ DES STRUCTURES   2022 .....</b>	<b>15</b>
III.1. LES STRUCTURES.....	16
III.2. L'ACTIVITÉ DES STRUCTURES EN CHIFFRE.....	17
III.3. SIE.....	21
III.4. AEMO.....	24
III.5. AGBF.....	27
III.6. MJPM.....	29
III.7. MÉDIATION FAMILIALE.....	31
III.8. PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ.....	34
III.9. SAPSAD.....	37
III.10. VISITE EN PRÉSENCE D'UN TIERS.....	44
III.11. MECS LE MOULIN DU VAISSEAU.....	45
III.12. MECS LA VERDIÈRE.....	50
III.13. MECS LES SOURCES.....	53
III.14. SPST.....	56

# I- RAPPORT MORAL

**Jean-Yves CHEMIN**  
Président de l'ADVSEA



L'année 2022 a été une année de transition et d'impulsion pour l'Association.

En effet, après une période difficile, due aux trop nombreux départs dans notre équipe de direction et aux difficultés rencontrées dans le recrutement, l'ensemble de la gouvernance de l'ADVSEA a réussi à

mettre en place une équipe de direction compétente et motivée pour relever les défis internes et externes qui sont devant nous.

Je souligne ici l'engagement des bénévoles de l'ADVSEA qui contribuent avec leurs diversités et leurs compétences à accompagner notre belle Association. Comme tout au long de sa vie, l'Association a besoin de leur solidarité, de leur humanisme et de leur volonté !

Sans direction générale pendant 7 mois, la gouvernance, l'équipe du siège, l'équipe de direction, les chefs de services ainsi que l'ensemble des équipes ont poursuivi la qualité du service dû aux enfants et familles, à la demande et sous le contrôle de nos autorités de tutelle.

Je les remercie chaleureusement pour leur engagement.

Un des premiers chantiers a consisté à recruter notre directeur général avec une volonté forte de porter le projet associatif en concertation avec la gouvernance et l'équipe de direction et en redonnant une place centrale aux actions des équipes en direction des jeunes et des familles.

Ainsi, tout au long de l'année, les services se sont mobilisés dans un contexte où les besoins sociaux sont en constante augmentation et les tensions dans les relations intra-familiales s'accroissent. Les équipes de l'ADVSEA sont bien présentes pour contribuer à y apporter des réponses adaptées en lien avec les pouvoirs publics.

De nombreuses initiatives et réponses innovantes ont été mises en œuvre dans les différents services :

- Écriture du Projet de service de la Prévention spécialisée
- Ouverture d'un nouveau local pour le SAPSAD d'Avignon
- Réponse à un appel à projet SIE dans le cadre d'une augmentation de l'activité
- Projet de service du MJPM et outils loi 2002.2.

- Fête de Noël à l'Orme
- Animations et formations musicales au Moulin du Vaisseau
- Atelier « Ça tourne » de création vidéo à la Verdière
- Développement des actions collectives (séjours, sports, musique, art thérapie)
- Séjours de vacances ou de rupture
- Accueils d'urgence avec des prises en charge personnalisées
- Animations en pied d'immeuble
- Chantiers éducatifs
- ...

Cette liste est bien sûr, non exhaustive, mais elle illustre bien la richesse du travail accompli grâce au professionnalisme des équipes éducatives et administratives. Un nouvel élan a été donné, nous poursuivrons nos actions et en lancerons de nouvelles en 2023/2024.

L'année 2022 a été marquée par une maîtrise des charges de fonctionnement avec un résultat consolidé positif qui marque la forte expertise de notre pôle comptable, l'optimisation dans la gestion managériale des directions et de la responsabilisation des équipes dans la gestion des fonds publics.

Un autre chantier a été poursuivi en 2022, celui-ci au sens premier du terme, c'est celui de la construction ou rénovation de nos locaux. Les travaux préparatoires pour la nouvelle MECS de la Verdière ont été réalisés ainsi que les rénovations des locaux des SAPSAD de Carpentras et Avignon. La rénovation de notre « outil » immobilier, initié par mon prédécesseur Aimé MONTAL avec la réhabilitation du bâtiment de l'Orme doit être poursuivi, la qualité de vie des enfants accueillis et de nos équipes en dépend. Au-delà du confort d'usage et de la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, ces travaux doivent intégrer une rénovation énergétique importante car trop de nos locaux sont encore aujourd'hui des « passoires thermiques ».

La journée conférence de septembre 2022 avec la présence de Jean-Pierre Rosenczweig a rassemblé l'ensemble des salariés pour partager son expérience et expertise d'ancien juge pour enfants et de présidents d'association de la protection de l'enfance. Ce rassemblement que je souhaite renouveler est essentiel pour la cohésion de nos équipes, le faire savoir de nos actions et innovations en interne et à l'externe et ainsi marquer notre identité associative.

Bonne assemblée générale à tous.

**Jean-Yves CHEMIN**

## II- ACTIVITÉ DE L'ADVSEA | 2022

### ➤ Histoire et évolution

C'est en 1936 qu'est créé le **Comité de défense et de protection de l'Enfance en danger moral et des mineurs traduits en justice** qui deviendra plus tard en 1963 l'ADVSEA.

Ce comité s'est organisé autour de deux services qui ont structuré de manière sensible notre identité associative : le service de placement familial ainsi que le service des enquêtes sociales.

À peine dix années plus tard, au lendemain de la seconde guerre mondiale, a été ouvert le premier centre d'accueil collectif de mineurs de l'Association appelé « l'Herbe », qui deviendra en 1955 « La Sauvane » et

sera installé à Montfavet, puis le foyer la Verdière en 1984, puis la MECS la Verdière en 2011. Comme beaucoup d'associations de protection de l'Enfance, il s'agissait de mettre à l'abri et d'éduquer les millions d'orphelins de l'après-guerre.

En 1963, l'Association succède au plan juridique au comité, avec de facto la création du Siège. L'ADVSEA est créée sous le sigle que nous connaissons actuellement, issue du mouvement dit des Sauvegardes de l'Enfance.

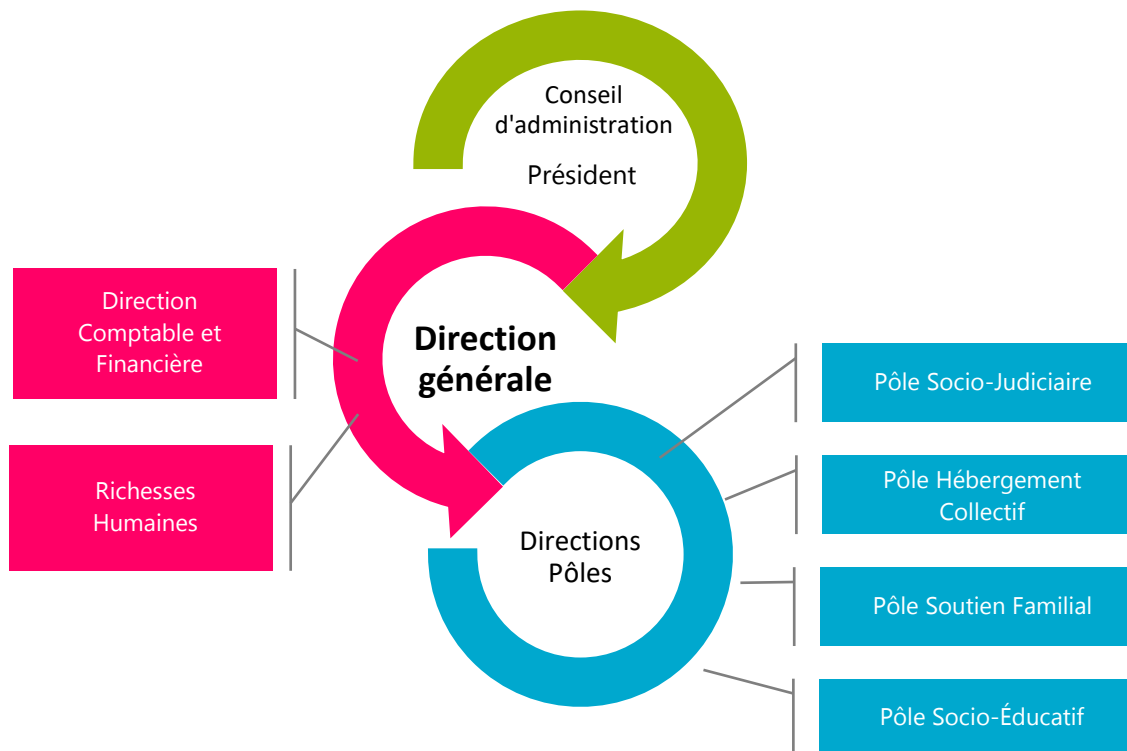
Plusieurs services vont successivement prendre place au sein de l'Association, après la création du Siège en 1963 :

- le service d'AEMO en 1965,

- le service des Tutelles en 1970, qui deviendra le SAEGPS en 2009,
- le service de Prévention Spécialisée en 1973, tout comme le service social auprès du TGI d'Avignon,
- le Moulin du Vaisseau en 1974,
- l'installation du foyer annexe de la Verdière aux Sources en 1986,
- le CHAO en 1988 avec une réorganisation administrative le regroupant avec les Sources. fermeture en 2002.
- le SAPSAD en 2009,
- le service de MJPM en 2011,
- le SIE (ex Enquêtes Sociales) et les VPT en 2012,
- le SSJ en 2014,
- la Médiation familiale en 2021.

Création : 18 juin 1936

### ➤ Organigramme général



## II.1. LE SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF



ADVSEA Siège social  
12bis bd Saint-Ruf – 84000 AVIGNON  
[siege@advsea84.asso.fr](mailto:siege@advsea84.asso.fr)  
04 90 80 63 80

Création : 12 octobre 1963

Autorisation / Habilitation :  
Conseil départemental

Dernière autorisation :  
23.12.2019

### ➤ Structure architecturale du Siège

Le siège est situé dans un immeuble, au rez-de-chaussée, proche du centre-ville en extramuros d'Avignon, dont l'Association est propriétaire.

Il est accessible en voiture et possède un parking privé, à proximité de la gare SNCF et de la gare routière, dans l'attente du passage de la première ligne de tram dont les travaux ont

impacté pendant 3 ans le fonctionnement de l'Association.

### ➤ Objet du siège social

Le Siège Social est le lieu de la capacité juridique de l'Association, le lieu identifiant l'objet social et l'endroit où se mettent en œuvre les instances statutaires. Il tient sa légitimité de ses statuts. Il est souverain dans son organisation et ses décisions à travers les instances statutaires, Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale. Le Siège administratif, à travers la direction générale, son personnel et sa logistique, est le lieu d'interface du politique et du technique, le lieu où

s'élabore la cohérence des projets, où se garantit le respect du sens donné aux actions.

Il a donc une mission importante pour développer la vie sociale de l'Association en s'appuyant sur une culture d'entreprise qui passe par une politique de formation, d'information et communication, d'échanges sur les pratiques professionnelles en transversalité, en développant des réseaux locaux en partenariat. Le Siège social et administratif est donc chargé du plan stratégique de

développement associatif en référence aux orientations prises par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

Les modes opératoires s'inscrivent dans cinq domaines :

- gestion des ressources humaines,
- administratif et juridique,
- gestion financière et informatique,
- technique et pédagogique,
- information - communication - recherche.

### ➤ Missions du Siège social

Les missions du Siège social sont multiples :

- Mettre en œuvre le projet associatif et mener sous l'autorité des instances dirigeantes de l'Association les travaux nécessaires à son élaboration ou son actualisation.
- Participer, à partir d'une expertise reposant sur l'intervention sociale

menée par les établissements et services, aux réflexions sur les politiques publiques et à leur mise en œuvre.

- Contribuer à apporter des réponses à la commande sociale.
- Adapter les prestations à l'évolution des besoins par l'actualisation des projets d'établissements et services.

- Veiller à l'efficacité des systèmes d'informations auprès des établissements et services.
- Réaliser des prestations de services pour les structures qu'elle gère.
- Organiser les modalités des procédures de contrôles permanents de gestion interne avec des tableaux de bord.

## II-1.1. LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

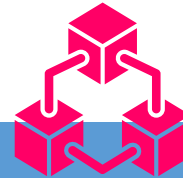
« La gouvernance associative est l'ensemble des procédures permettant d'assurer le pilotage de l'organisation de l'association avec l'ensemble des parties prenantes, à partir du projet associatif ».

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 laisse toute latitude aux associations pour fixer leur fonctionnement.

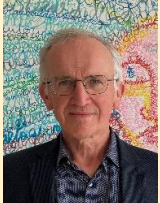
La nature et le rôle des instances, ainsi que le mode de nomination des dirigeants sont librement organisés dans les statuts et, le cas échéant, le règlement général.

L'organisation la plus courante s'articule autour de trois organes : l'assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau.

Le conseil d'administration assure le bon fonctionnement de l'Association et applique les décisions prises au cours de l'assemblée générale.



**Présidence**








Jean-Yves CHEMIN  
PRÉSIDENT

**Bureau**

				
Aimé MONTAL VICE-PRÉSIDENT	Joëlle SÉRIGNAN VICE-PRÉSIDENTE	Daniel VIDAL SECRÉTAIRE	Jean-Jacques CRAY TRÉSORIER	Bernard PINGON TRÉSORIER ADJOINT

**Conseil d'administration**

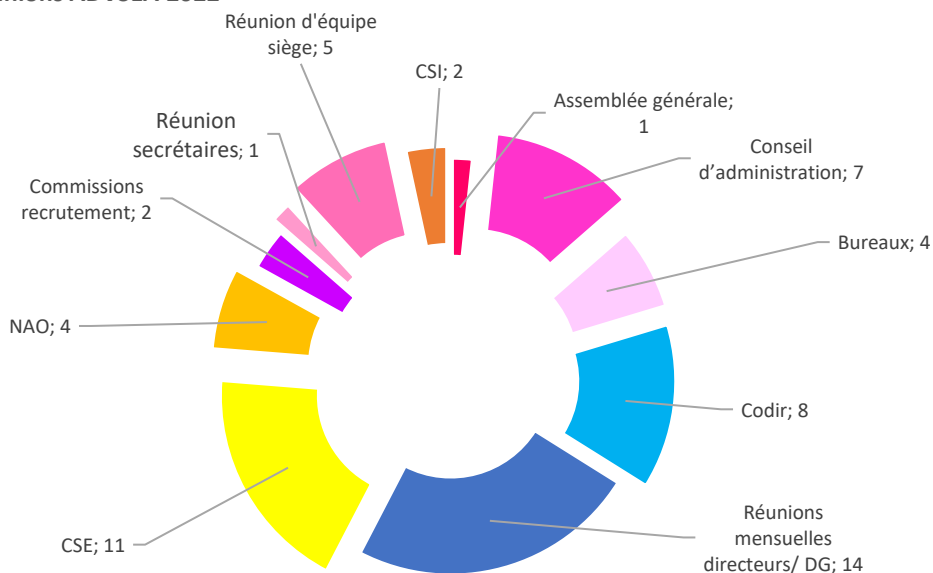
				
Denis VOYANT	Ewa MARTIN	Daniel PIGEON	Kamel BENBOUGUERRA	Bruno DAL PALU

## II-1.2. LES INSTANCES DE TRAVAIL

En 2022, les réunions des administrateurs ont été nombreuses du fait de l'absence de directeur général de mi-janvier à début août. Les instances internes ont pris place dès la rentrée.

Assemblée générale		Réunion annuelle (validation rapport d'activité, financier, CAC, situations des administrateurs et approbation des cotisations)	1 réunion, composée des administrateurs, direction générale, directeurs et CSE cette année.
Conseils d'administration		Réunion souvent mensuelle, sur demande du président et/ou DG (validation, délibération, cooptation...) composée des administrateurs, CSE, Siège et directeurs le cas échéant.	<b>7 réunions du Conseil d'administration en 2022.</b>
Bureaux		En amont d'un CA quand dossier à étudier pour validation.	4 réunions du Bureau se sont tenues au siège en 2022.
Codir		Instance mensuelle avec ordre du jour et relevé de décisions transmis aux participants.	8 réunions : 2 dans les structures, 6 au siège de l'ADVSEA.
Réunions mensuelles directeurs/ DG		Instance convoquée sur demande du DG réunissant individuellement directeurs et DG.	14 rencontres à partir de sept. avec 5 directeurs.
CSE		Réunion mensuelle, généralement le matin.	11 réunions en 2022.
NAO		Réunion de négociation entre les organismes syndicaux et l'employeur.	4 courant 2022.
Commissions recrutement		Commission composée d'un groupe d'administrateur afin de procéder au recrutement de cadre de direction.	2 commissions recrutement en 2022, pour le recrutement d'un.e DG et d'un.e DRH
Réunion équipe siège		Réunion mise en place à l'arrivée du DG en sept. d'une récurrence de 15 jours environ réunissant tout le personnel du siège.	5 réunions ont été tenues en 2 <sup>e</sup> partie de semestre.
Réunion des secrétaires		Réunion annuelle ou biennale, de toutes les secrétaires de direction et d'établissement.	Une réunion cette année, en visio du fait de la difficile organisation sans DG en 2022.

Réunions ADVSEA 2022

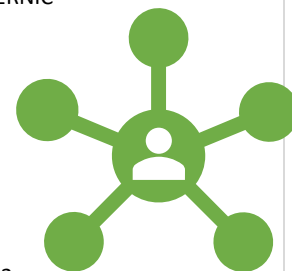




## II-1.3. LA DIRECTION GÉNÉRALE

### Gouvernance, Direction générale

- Calendrier des instances 1<sup>er</sup> semestre 2021 : CA, AG, Codir, réunions siège
- Rupture de contrat lors de la période d'essai de la directrice générale (janvier 2022)
- Reprise des dossiers et réunions avec le président
- Mise en place d'une campagne de recrutement d'un.e DG avec le cabinet COPERNIC
- Désignation d'administrateurs référents par structure.
- Mise en place d'une commission Système d'information (CSI)
- Lancement de l'écriture du projet de service du Sapsad
- Visite de conformité des locaux du MJPM
- Lancement du chantier « archives » sur le site de la Verdière
- Mise en place de l'enquête SECAFI via le CSE
- Validation du projet de service de la Prévention spécialisée en CA de mars 2022
- Avancée du dossier de construction de la nouvelle MECS la Verdière (permis de construire)
- Commission recrutement du nouveau DG
- Bilans d'activité 2021 des structures
- Participation à l'inauguration du restaurant d'insertion (PJJ) et rencontre de la députée d'Avignon
- Assemblée générale et rapports d'activité 2021
- Organisation d'un barbecue associatif par la Prévention spécialisée au sein du parc
- Arrivée de Jérôme LENEVEU, nouveau directeur général (1<sup>er</sup> août 2022)
- Visite des structures de l'ADVSEA par le directeur général et présentation aux équipes
- Mise en place de rencontres hebdomadaires : assistante DG/ DG
- Mise en place de réunions d'équipe siège (15 jours)
- Nouveau local pour le Sapsad d'Avignon, rue Pierre Sépard
- Conférence JP Rosenczweig
- Mise en place de rencontres mensuelles DG/ directeurs
- Démarrage travaux Sapsad Carpentras et Avignon
- Positionnement du Conseil d'administration quant à l'indemnité métiers
- Lancement d'une enquête au sein du service d'AGBF et mise en place de commissions (CSE, inspection W)
- Rencontre avec fondation Crédit Agricole
- Inauguration du chantier éducatif d'Apt du service de Prévention
- 1<sup>er</sup> COPIL schéma départemental CD84
- Présentation et validation des budgets prévisionnel en CA d'octobre
- Remise en place des rendez-vous mensuels avec la direction enfance famille
- Suivi dossier médiation familiale avec la CAF 84
- Mise en place de point d'équipe de direction au siège
- Signature de l'accord préélectoral avec la mise en œuvre du vote électronique
- Fin de collaboration avec la RRH (début 2023) ; mise en place d'une campagne de recrutement pour le poste de DRH
- Rencontre CD84 vice-présidente Suzanne BOUCHET
- Mise en place d'une commission d'enquête directeur du PSJ/ PSE et salarié du SPST
- Élections professionnelles 1<sup>er</sup> tour
- Nouvel organigramme de l'ADVSEA en perspectives



## II-1.4. LES RESSOURCES HUMAINES

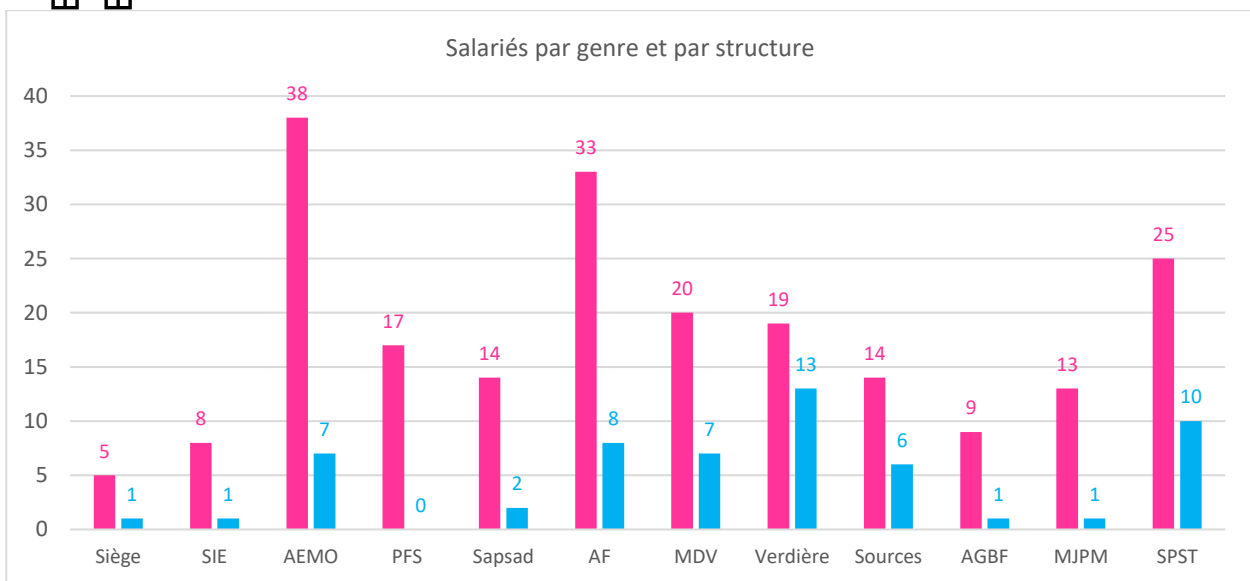
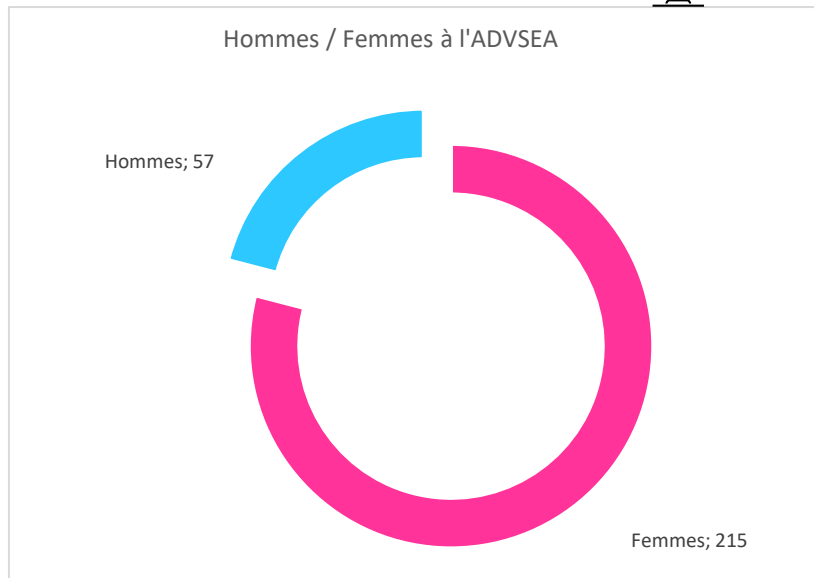
Au 31/12/2022

### Ressources humaines

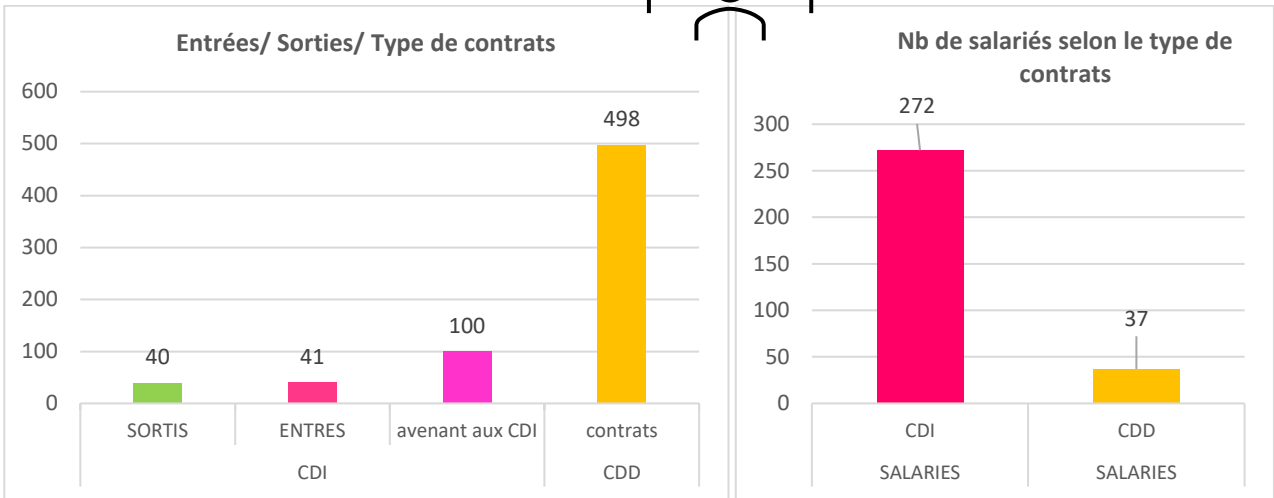
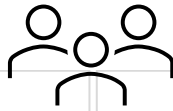
- Réunions du CSE
- Égalité professionnelle - présentation de l'index + suivi de l'accord d'entreprise
- Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)
- Élections professionnelles
- Mise en place de la BDES - Volet social
- Expertise SECAFI sur la politique sociale en entreprise

### ➤ Parité homme/femme

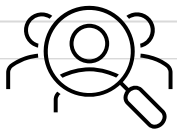
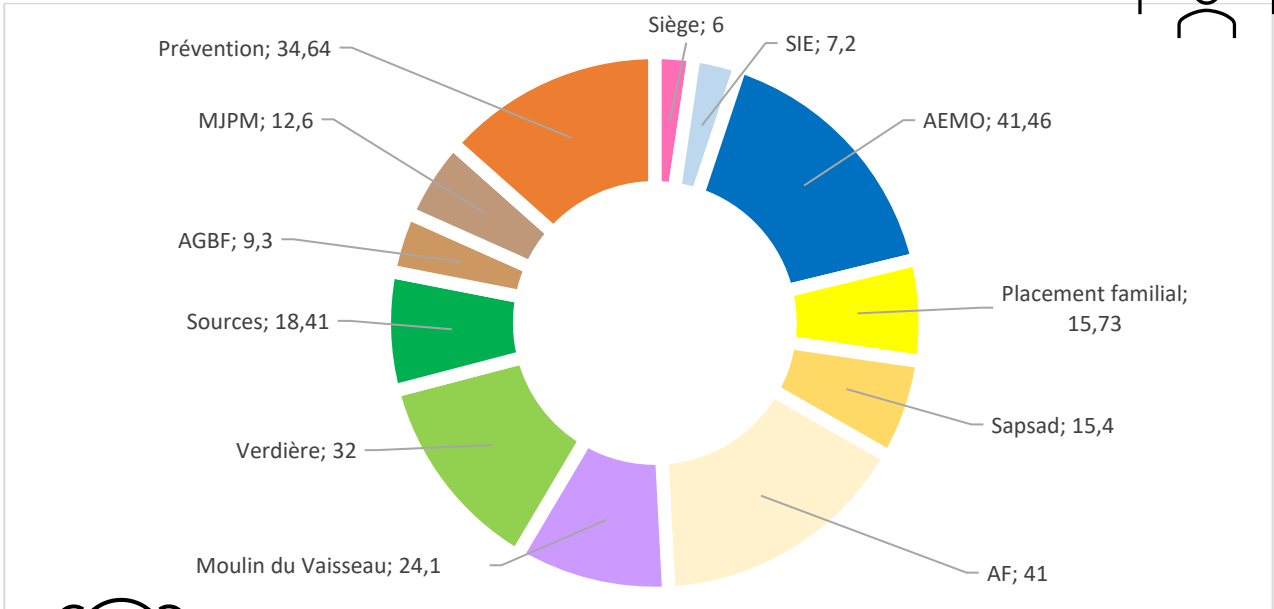
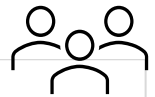
L'ADVSEA compte 79 % de femmes pour 21 % d'hommes.



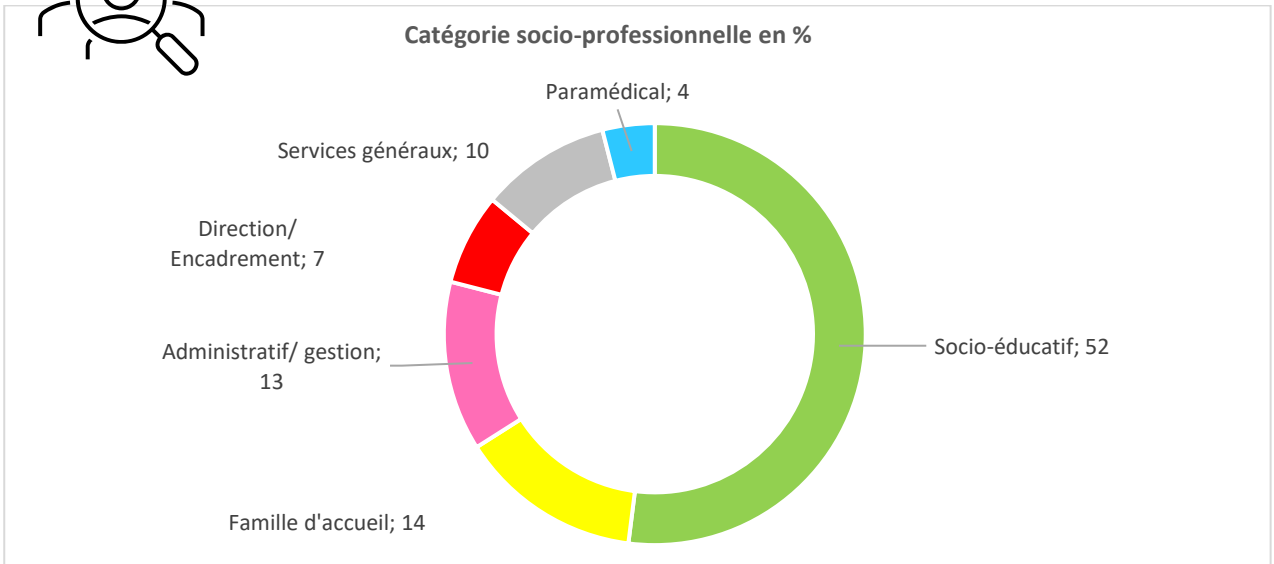
## ➤ Les effectifs



### ETP MOYEN ANNUEL PAR STRUCTURE

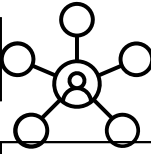


### Catégorie socio-professionnelle en %



## ➤ La formation

€ consacrés à la formation	67 020,42 €
H consacrées à la formation	1 578,00

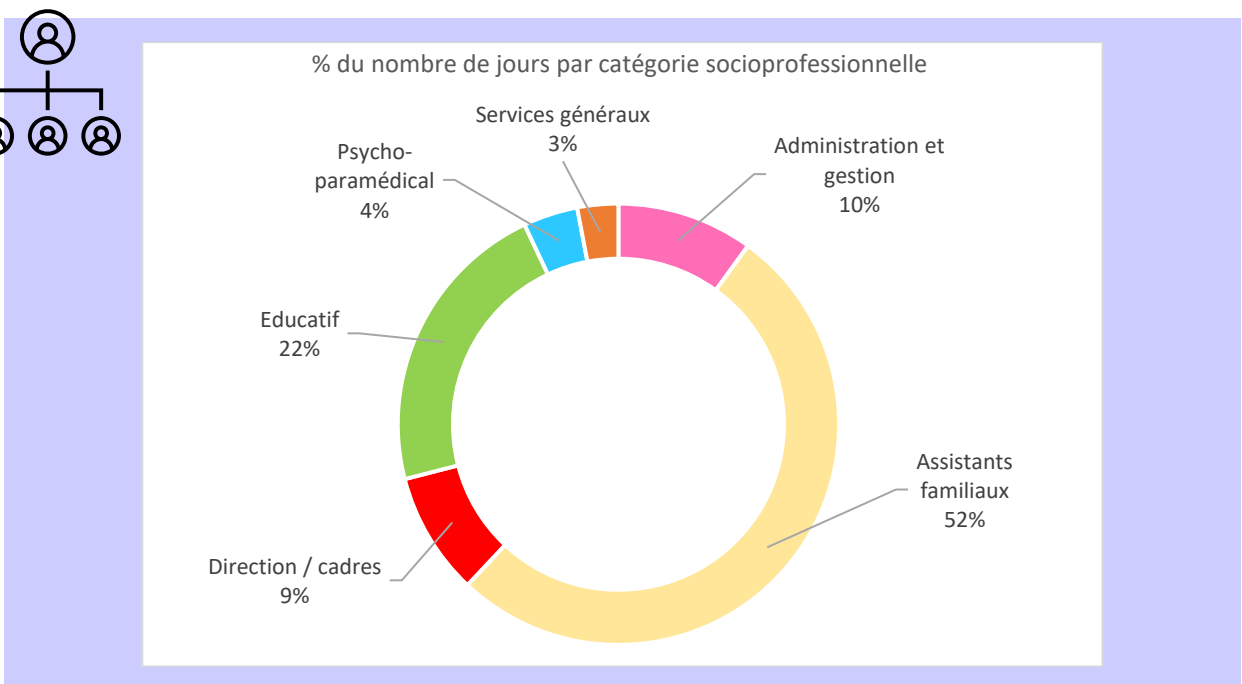
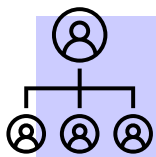
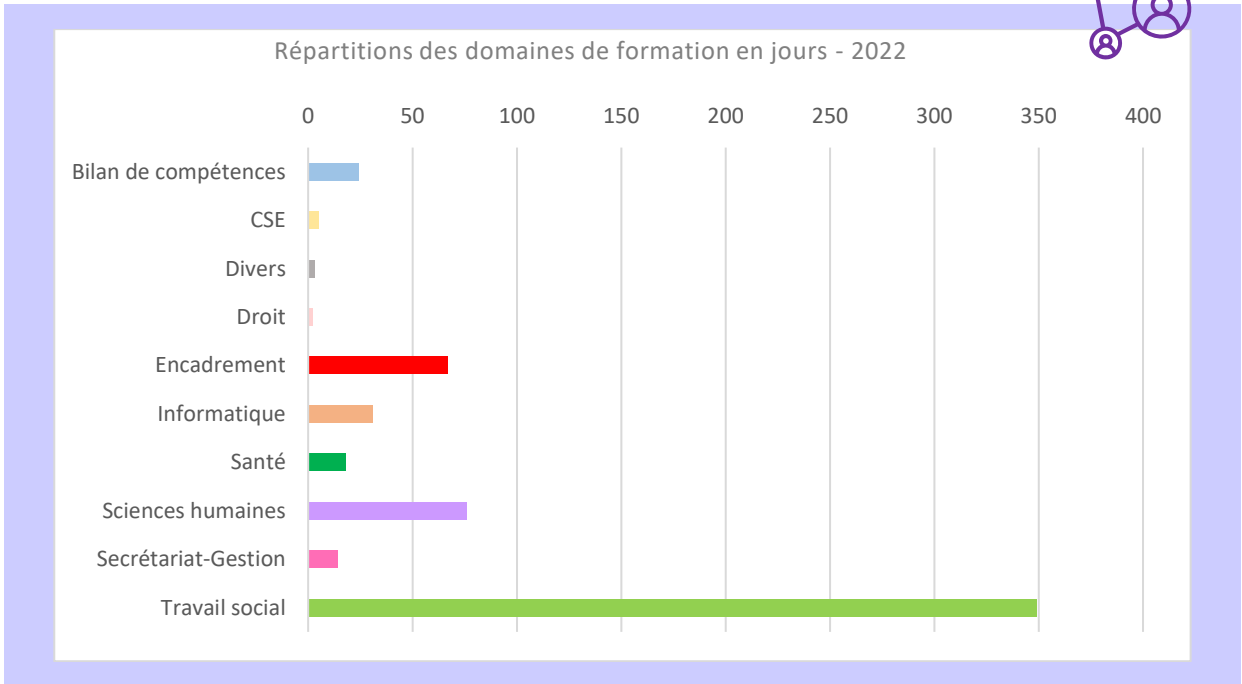


Soit

Nb d'actions (Co et lin)	18	Nb de personnes	141
--------------------------	----	-----------------	-----

Dont,

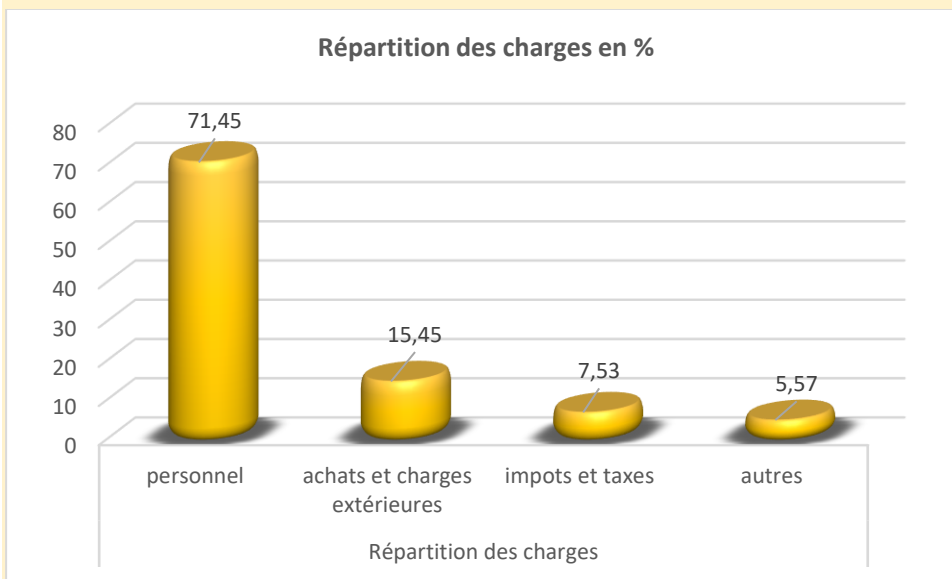
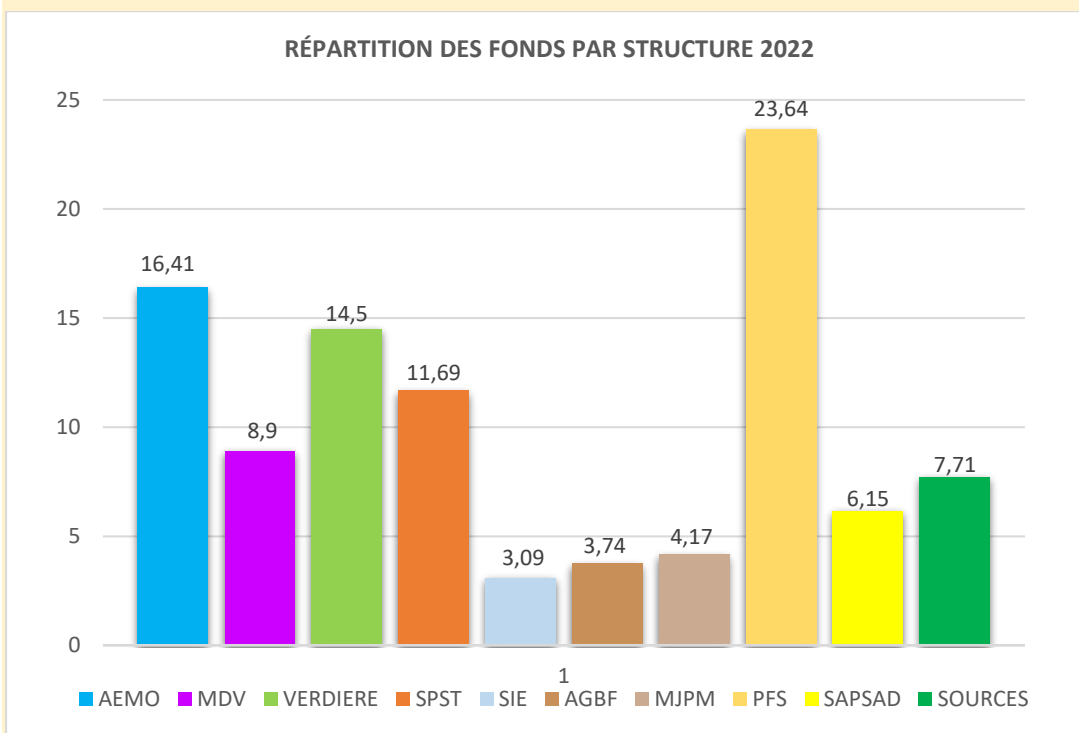
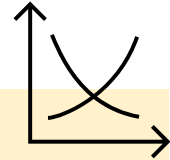
Actions collectives	6	Nb de personnes	129
Actions individuelles	12	Nb de personnes	12



## II-1.5. LA DIRECTION FINANCIÈRE

15 898 192 € représentent les produits d'exploitation alloués par nos principaux financeurs - Conseil départemental de Vaucluse, Protection Judiciaire de la Jeunesse, DDETS, CAF 84.

### ➤ La répartition des fonds par structure en %



### ➤ Activité financière annuelle et temps forts

Administration et finances	- Comptes administratifs 2021, affectation du résultat 2021
	- Budgets prévisionnels 2023
	- Investissements 2023
	- Déploiement informatique



## II.2. PERSPECTIVES 2023

L'année 2023 sera une année d'action et de réflexion pour l'Association. À travers l'élaboration d'un projet de développement partagé avec les parties prenantes, l'ADVSEA affirmera ses valeurs et son expertise sur le territoire auprès des politiques publiques.

Plusieurs objectifs sont attendus pour 2023 :

- 
- La consolidation de son organisation interne
  - Le développement d'une politique des richesses humaines ambitieuses (formation, accompagnement, recrutement DRH)
  - Une mise en conformité du patrimoine immobilier
  - Le déploiement digital dans tous les services (accord télétravail, PC, Teams... )
  - Un renforcement de la qualité des accompagnements éducatifs en direction des publics accueillis
  - L'affirmation d'un dialogue social engagé pour le public
  - Le démarrage des travaux de la MECS à la Verdière
  - L'accompagnement des pratiques managériales (formation interne des cadres)
  - L'harmonisation des procédures internes
  - L'affirmation d'une identité associative (journée associative, fil info, réunions... )
  - L'ouverture de l'Association vers de nouveaux partenariats
  - Un développement de la veille sociale sur le territoire pour apporter des réponses innovantes aux besoins sociaux

De l'action à la réflexion, l'ADVSEA affirmera une posture engagée et qualitative en lien étroit avec les politiques publiques et les collectivités territoriales.

## III- ACTIVITÉ DES STRUCTURES | 2022



### ➤ Les structures et leur activité en chiffres

### ➤ L'activité des structures présentée sous forme de fiches recensant :

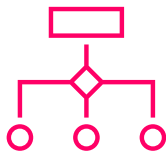
- l'identification du service ou établissement,
- sa structure architecturale,
- sa mission,
- les types de prises en charge,
- son objectif,
- son organigramme

### ➤ Dans un deuxième temps l'activité N-1, à savoir :

- les chiffres clés de l'année,
- les faits notables,
- les réalisations.

### ➤ Les perspectives

### ➤ Les « tranches de vies » ou activités en images dans les établissements le cas échéant



L'organigramme de la structure intègre la fiche afin d'avoir une lecture juridique, éducative et RH de chaque service et établissement.

### Nous présentons les structures par pôle :

- Pôle Socio-Judiciaire (SIE, AEMO, AGBF, MJPM),
- Pôle Soutien Familial (Placement familial spécialisé, Sapsad et VPT),
- Pôle Hébergement Collectif (MECS le Moulin du Vaisseau, MECS la Verdière, Foyer les Sources),
- Pôle Socio-Éducatif (Service de Prévention Spécialisée Territorialisée).

### III.1. LES STRUCTURES



#### PHC - Pôle Hébergement Collectif

Direction  
Christian KOEHRLEN

##### MECS Le Moulin du Vaisseau



1750 la Venue de Mormoiron  
84380 MAZAN

Direction  
Chérif HARID

##### MECS La Verdrière



641 ch. de la Verdrière  
84140 MONTFAVET

Direction  
Noëlle SEGU

##### MECS Les Sources



86 avenue des Sources  
84000 AVIGNON



#### PSF – Pôle Soutien Familial

Direction  
Naïma ELHADOUCHI

##### Placement Familial



641 ch. de la Verdrière  
Bât. de l'Orme  
84140 MONTFAVET

##### SAPSAD



19 rue Gustave Flaubert  
84400 Carpentras

##### VPT



641 ch. de la Verdrière  
Bât. de l'Orme  
84140 MONTFAVET



#### PSJ – Pôle Socio-Judiciaire

Direction Laïla NABIH

##### SIE



355 rue P.  
Seghers  
AVIGNON

##### AEMO



641 ch. de la  
Verdrière, l'Orme  
84140 MONTFAVET

##### AGBF



641 ch. de la  
Verdrière, l'Orme  
84140 MONTFAVET

##### MJPM



25 avenue de la  
Trillade  
84000 AVIGNON

##### Médiation familiale



641 ch. de la  
Verdrière, l'Orme  
84140 MONTFAVET

#### PSE – Pôle Socio-Éducatif

Direction **ECR** Direction adjointe : Eric BIRLING

##### SPST



641 ch. de la Verdrière  
84140 MONTFAVET

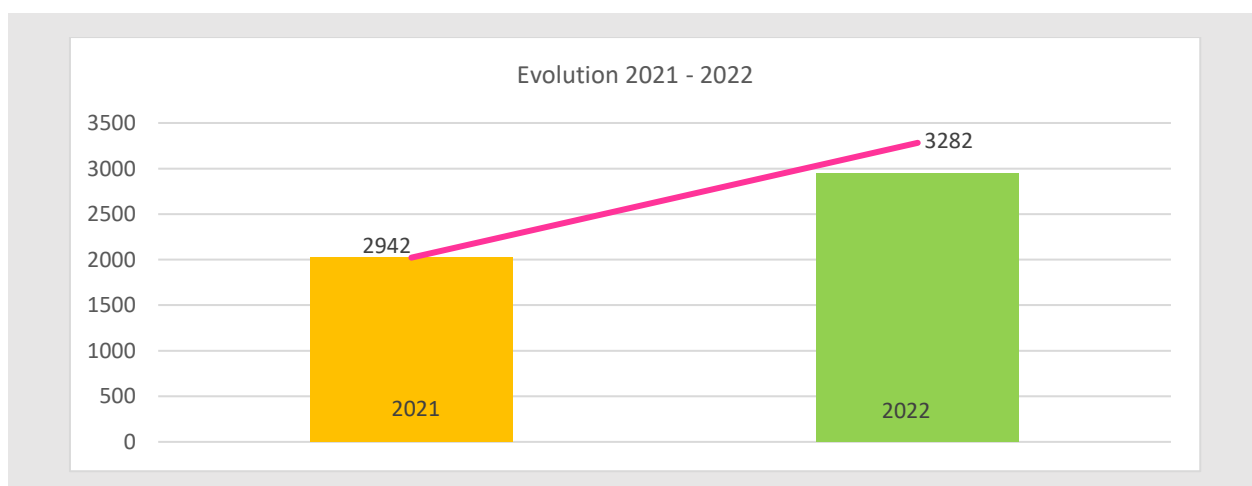
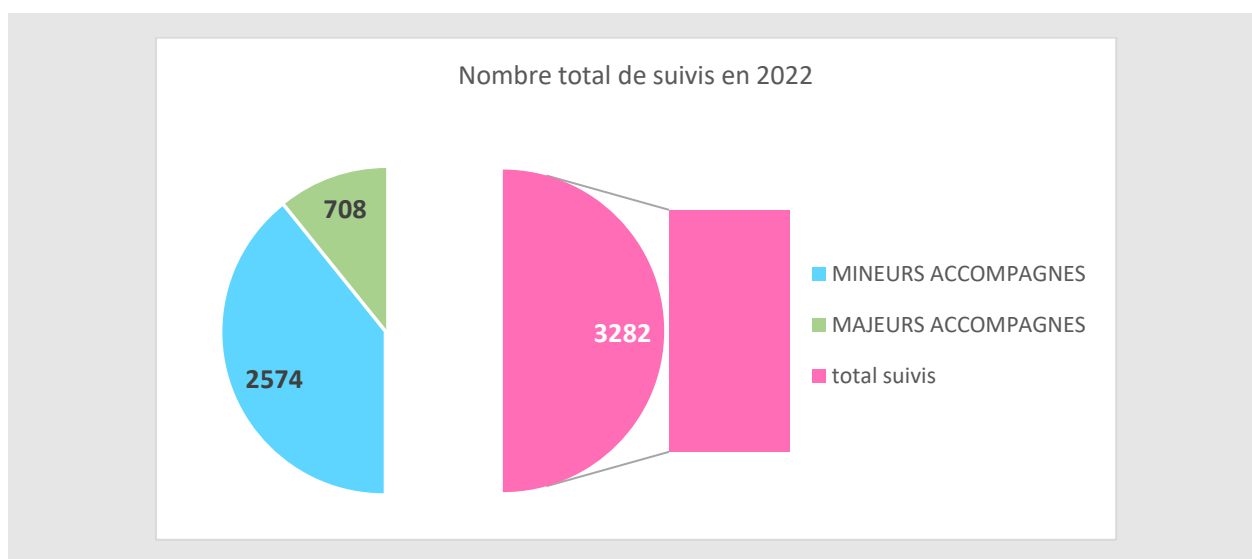


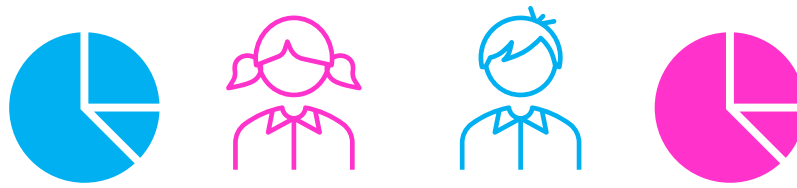


### III.2. L'ACTIVITÉ DES STRUCTURES EN CHIFFRE



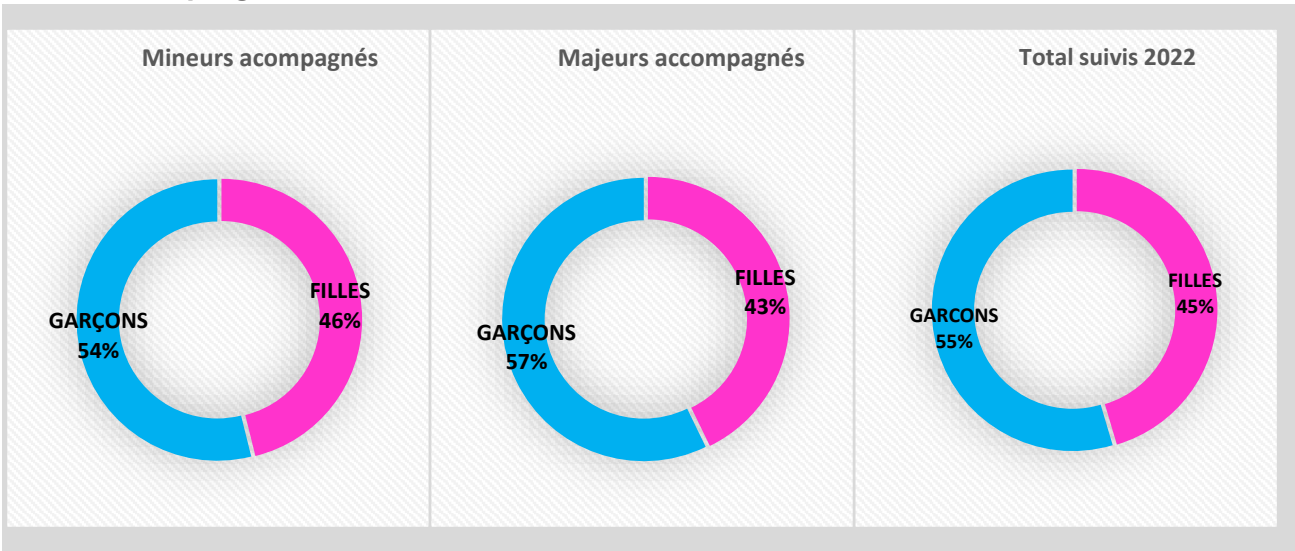
ETS & SCES	MINEURS ACCOMPAGNES EN 2022			MAJEURS ACCOMPAGNES EN 2022		
	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL
SIE	83	92	175			0
AEMO	539	642	1181			0
AGBF	232	222	454			0
SAPSAD	57	71	128			0
Placement Familial Spécialisé	34	42	76	4	5	9
MECS le Moulin du Vaisseau	14	15	29			0
MECS la Verdière	30	19	49			0
Foyer les Sources	3	2	5	8	12	20
Prévention Spécialisée Territ.	131	234	365	154	220	374
MJPM			0	137	168	305
VPT	64	48	112	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1187</b>	<b>1387</b>	<b>2574</b>	<b>303</b>	<b>405</b>	<b>708</b>





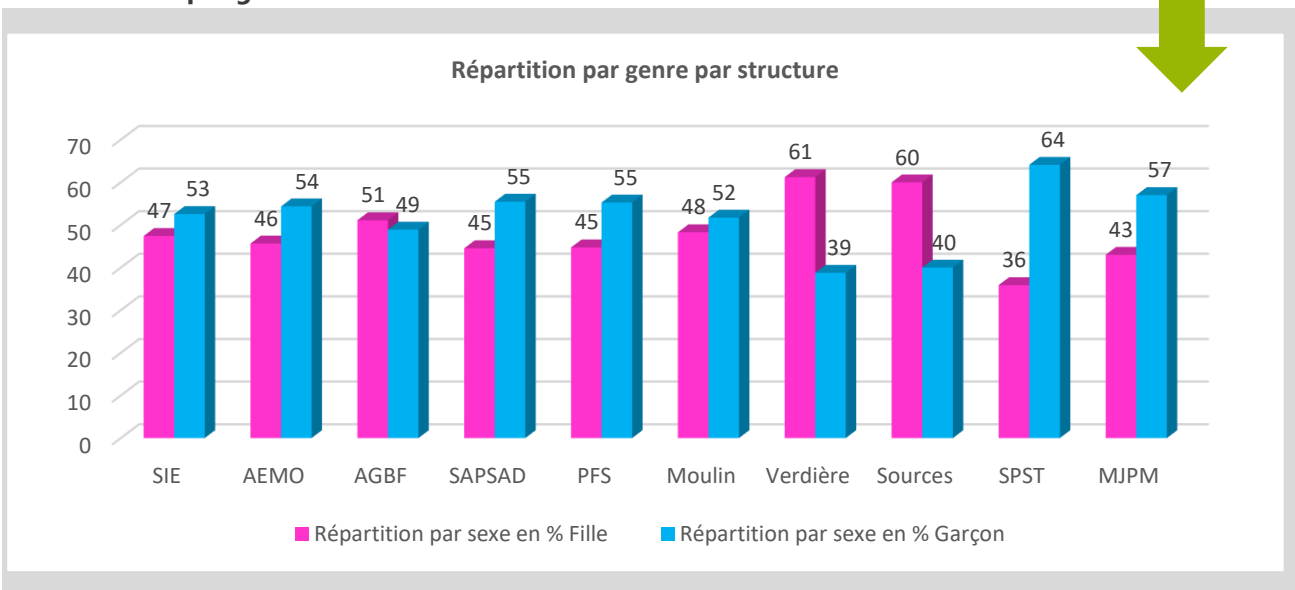
Des filles et des garçons !

### ➤ Les suivis par genre sur l'ensemble des structures



Les 3 graphiques ci-dessus laissent apparaître un pourcentage supérieur de garçons mineurs accompagnés au cours de l'année 2022. Le constat est le même concernant les majeurs. Sur l'ensemble des suivis, mineurs et majeurs, le pourcentage de garçons est de fait supérieur.

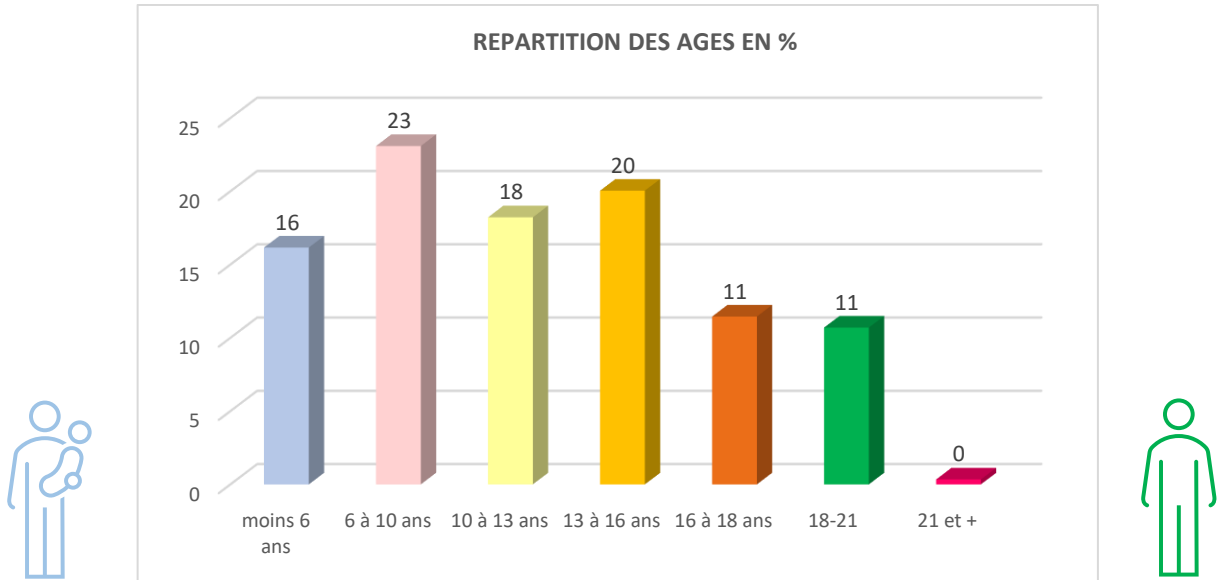
### ➤ Les suivis par genre sur l'ensemble des structures



Dans l'ensemble, hormis aux Sources et à la Verdière et très légèrement à l'AGBF, on constate un suivi de garçons supérieur à celui des filles, ce qui confirme les graphiques « Mineurs accompagnés » et « Total suivis » ci-dessus.



## Les âges



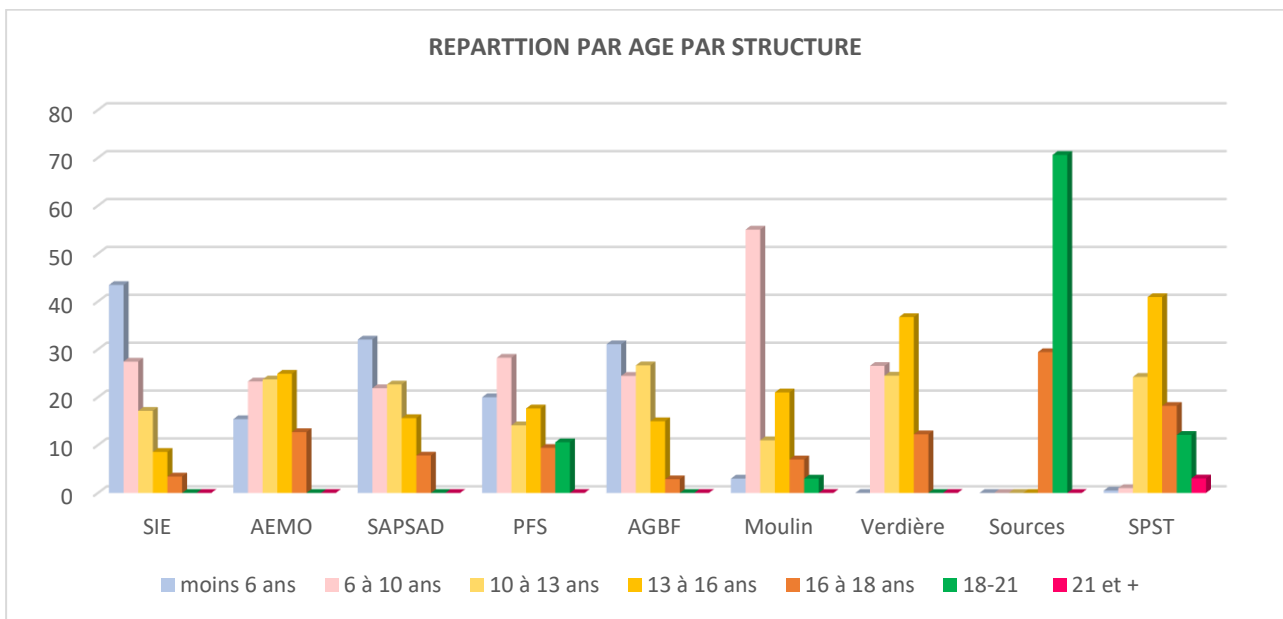
On constate un important, et majoritaire, pourcentage de la tranche des 6-10 ans (23 %), suivi des 13-16 ans (20 %), puis 10-13 ans pour 18 %, l'enfance à l'adolescence.

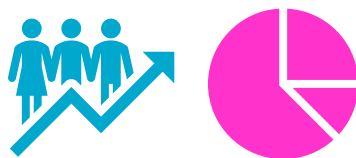
La « petite enfance (moins de 6 ans) représente 16 % du total des suivis.

La « pré »majorité (16-18 ans), et les jeunes majeurs (18-21), sont à égal suivi pour 11 %.

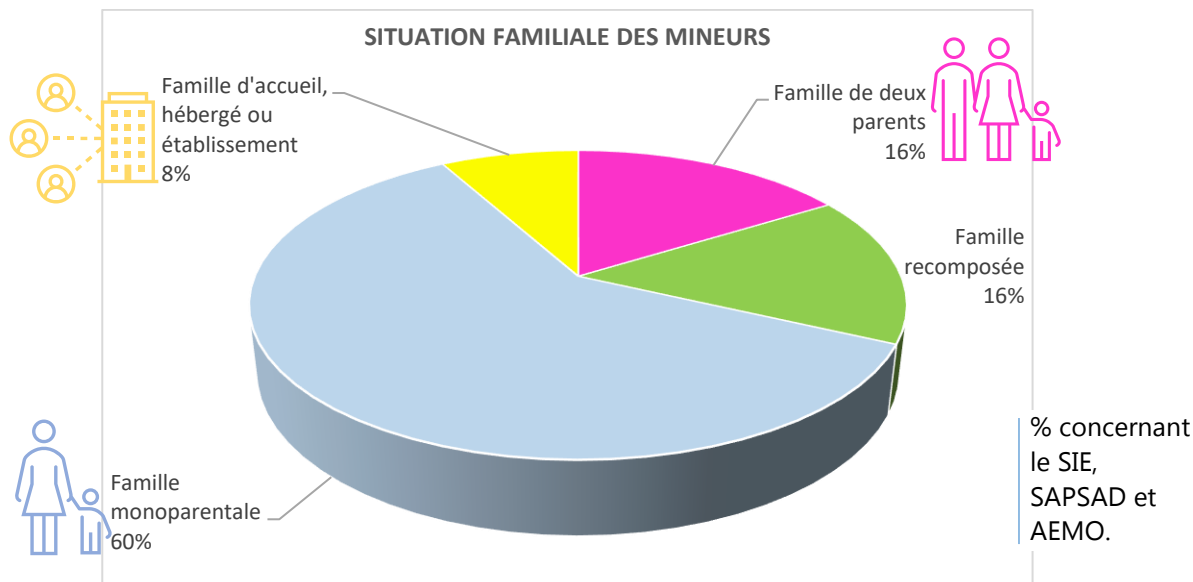
Seuls 6 majeurs de +de 21 ans sont suivis cette année d'où le pourcentage à 0.

Le graphique ci-dessous vient confirmer ces données.





## Les familles



### Dans quelle type de famille vivent les mineurs suivis ?

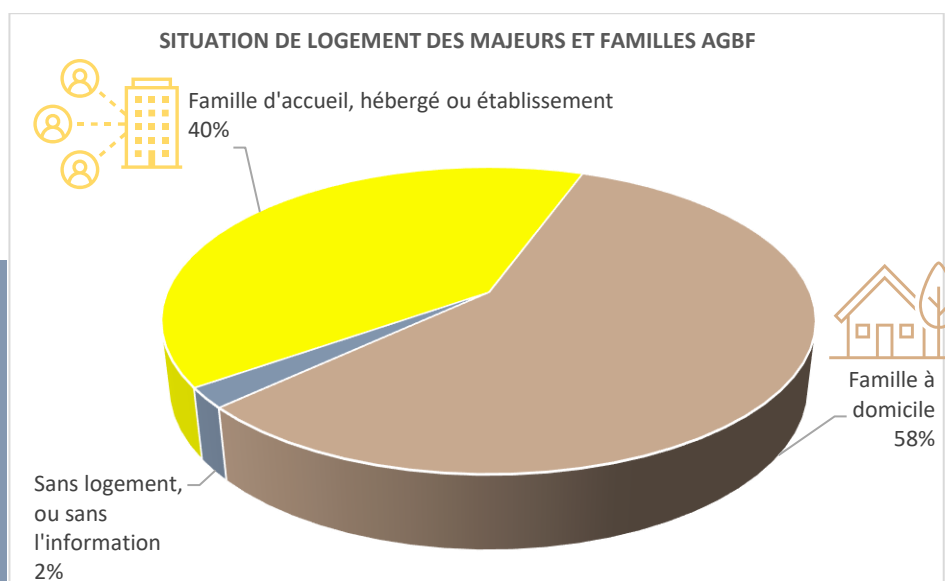
Nous pouvons constater à la lecture de ce graphique que les enfants vivent pour la grande majorité dans des familles monoparentales pour 60 % d'entre eux.

À parts égales, les mineurs font partie de familles composées de deux parents ou recomposées (16 et 16 % respectivement).

8 % des suivis sont en famille d'accueil, hébergés chez un tiers ou en établissement.

% concernant le MJPM et l'AGBF.

les 2 % concernent des familles sans logement ou qui n'ont pas donné l'information de l'endroit où elles vivent, certaines étant récalcitrantes à la mesure.



### Où vivent les familles et majeurs suivis par les services de MJPM et AGBF ?

Les majeurs suivis vivent principalement à leur domicile pour 58 %, contre 40 % en famille d'accueil, hébergés chez un tiers ou en établissement.

### III.3. SIE

#### ➤ Identification du service



Le service des Enquêtes Sociales a été créé en 1936, dès la création du « Comité de Défense et de Protection de l'Enfance en danger moral ».

Suite à la circulaire d'orientation relative à la mesure judiciaire d'investigation éducative du 31 décembre 2010 dont l'objectif recherché est l'amélioration de la qualité des investigations dans l'intérêt des mineurs et de leurs familles au service de la qualité de la réponse de la justice des mineurs, la transformation du Service d'Enquêtes Sociales s'est avérée obligatoire. Un appel à projet a été diffusé auquel l'ADVSEA a répondu en présentant la création d'un service d'Investigation Éducative.

L'Association a reçu un avis favorable de la DTPJJ suite à la commission du 04 juillet 2012. Le Service du SIE a été autorisé le 20 septembre 2012, puis habilité le 22 mars 2017.

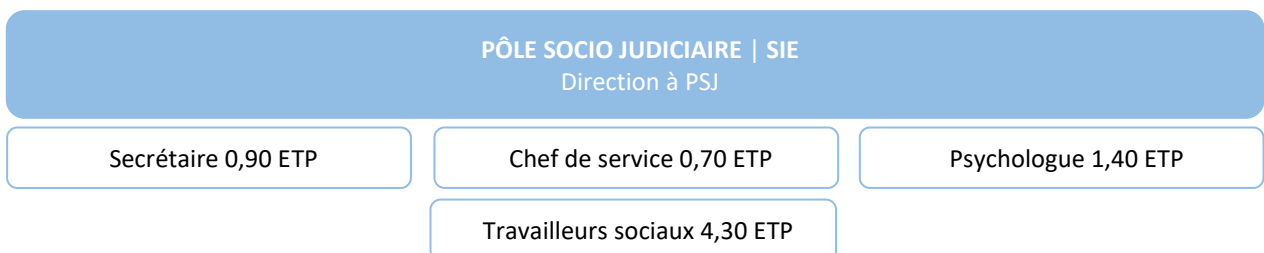
En 2021 le service a répondu à un appel à projet augmentant la capacité de mesures ; celui-ci a reçu une réponse favorable en janvier 2022. La capacité du service est ainsi passée de 125 à 175 mineurs

#### ➤ Structure architecturale



Le service occupe des locaux au 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble situé dans le Centre d'Affaires Cap-Sud à Avignon, très accessible par les usagers grâce à la desserte de lignes de bus et du tram, ainsi que des facilités de stationnement.

#### ➤ Organigramme



## ➤ Mission et types de prises en charge

La mesure judiciaire d'Investigation Éducative est une mesure judiciaire ordonnée principalement durant la phase d'information (procédure d'assistance éducative) ou durant la phase d'instruction (cadre pénal).

Au civil comme au pénal, la mise en œuvre et le déroulement de la mesure doivent être guidés par le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect du cadre posé par la décision judiciaire.

La démarche d'investigation constitue une aide à la décision du magistrat en matière civile.

Elle s'exerce dans un cadre contraint par une décision judiciaire non susceptible d'appel.

Comme précisé dans la note du 23 mars 2015 de la PJJ, la mesure d'investigation « constitue par essence une démarche dynamique de recueil d'éléments de compréhension éclairant la situation, d'observation, d'analyse partagée puis d'élaboration de propositions de compréhension et d'accompagnement, et enfin de vérification des conditions prévues par la loi pour l'intervention judiciaire ».

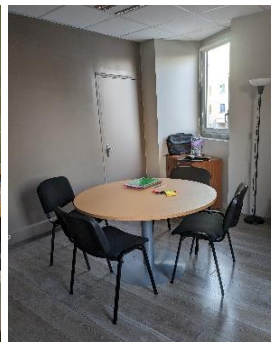
Elle est ordonnée pour une durée de six mois, mais le Magistrat peut décider d'un délai plus court si nécessaire.

La mesure d'investigation éducative est une mesure interdisciplinaire afin de garantir, par le croisement des points de vue, une analyse dynamique de la situation.

Le temps de l'investigation est un temps d'élaboration avec les familles sur leurs difficultés, mais aussi leurs potentialités.

## ➤ Objectif du service

- Évaluer la situation d'un mineur et apprécier notamment les conditions d'exercice de l'autorité parentale et ses effets vis-à-vis de l'enfant : recueillir des informations sur la personnalité et les conditions de vie de l'enfant, l'existence éventuelle d'un danger ou d'un risque de danger.
- Recueillir les éléments du parcours du mineur et les éventuelles réponses éducatives et sociales, administratives et judiciaires apportées dans le passé ou en cours.
- Travailler avec les familles afin de vérifier les conditions de vie et de prise en charge du (des)mineur(s), la capacité des parents à porter attention aux difficultés de leur enfant et identifier d'éventuels éléments de danger au sens de l'article 375 du Code Civil.
- Évaluer les compétences des parents et leur potentialité à agir.
- Proposer, co-construire des réponses éducatives et de protection, si cela apparaît nécessaire.
- Développer le partenariat auprès des Magistrats, et l'ensemble des secteurs professionnels pertinents pour la situation familiale.



## ➤ Chiffres clés 2022

MESURES EXERCÉES	109	RÉPARTITION PAR AGE	Enfants de moins de 6 ans	44 %
MESURES ORDONNÉES	109		Enfants âgés de 6 à 9 ans	28 %
NOMBRE DE MINEURS	175	RÉPARTITION PAR SEXE	Enfants âgés de 10 à 12 ans	17 %
TAUX D'ACTIVITÉ RÉEL	100%		Enfants âgés de 13 à 15 ans	9 %
MESURES RÉALISÉES	109	RÉPARTITION ENFANTS/ADOLESCENTS	Enfants âgés de 16 à 17 ans	3 %
SITUATION DES MINEURS			47 % de filles, 53 % de garçons	
RÉPARTITION DES MESURES PRÉCONISÉES		88 % de 0 à 12 ans 12 % de 13 à 17 ans		
SITUATION DES MINEURS		56 % des mineurs vivent au sein d'une famille monoparentale 5 % des mineurs vivent au sein d'une famille TDC, d'accueil, établissement 22 % des mineurs vivent au sein d'une famille avec les deux parents 15 % des mineurs vivent au sein d'une famille recomposée		
RÉPARTITION DES MESURES PRÉCONISÉES		49 % AEMO, 19% de non-lieu à Assistance Éducative, 22 % Placement ordonné ou maintenu (SAPSAD compris)		

## ➤ Réalisations 2022

Suite à l'Appel à Projet pour lequel son dossier a été retenu, le SIE a vu sa capacité augmenter en janvier 2022. 50 mineurs supplémentaires ont été pris en charge de juillet 2021 à fin décembre 2022. Cette augmentation de capacité a demandé une adaptation du service et une réactivité importante du personnel, puisque ce n'est qu'à partir de janvier 2022 que les moyens supplémentaires correspondant ont été alloués au service, alors que l'accroissement de l'activité était effectif depuis juillet 2021. Nous avons accueilli dans l'équipe deux travailleurs sociaux supplémentaires (à 0,50 + 0,70 ETP) ainsi qu'une psychologue à 0,40 ETP, venant en soutien à la psychologue du service à temps plein. Le temps d'encadrement et de secrétariat a été augmenté proportionnellement.

L'activité et le mandatement du SIE sont restés très denses, la demande des magistrats se situant en moyenne 30 % au-dessus de la capacité du service, ce qui a eu pour effet de générer sur la fin de l'exercice 2022 la mise en attente d'environ 20 MJIE (30 mineurs) qui n'ont pu être immédiatement mises en œuvre. La communication constante avec la Direction Territoriale de la PJJ a permis de faire remonter en temps réel ce besoin accru des juridictions et de solliciter une augmentation de capacité de 30 % afin de pouvoir y répondre. A la date où nous rédigeons ce présent rapport d'activité, cette augmentation a été actée, portant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 la capacité du SIE à **225 mineurs**.

Il est à noter que ces demandes en MJIE des juridictions pour mineurs continuent de concerner des familles et des fratries avec des jeunes, voire très jeunes enfants, comme le reflètent les données statistiques mentionnées ci-dessus.

L'année 2022 a également été l'année du déménagement du SIE dans de nouveaux locaux mieux adaptés à la taille du service, à l'accueil des familles, et à de bonnes conditions de travail du personnel.

## ➤ Enjeux et perspectives

- Continuer à développer le service et adapter l'intervention selon les besoins des juridictions, en lien avec les magistrats et la DT PJJ.
- Adapter l'organisation du service à sa nouvelle capacité.
- Continuer à développer le partenariat, le travail en réseau en interne et en externe pour optimiser notre accompagnement et s'inscrire dans une globalité et une continuité de l'intervention auprès des mineurs et des familles, telle que prévue dans la procédure Interinstitutionnelle et le Schéma Départemental en cours d'élaboration.
- Renouvellement de l'habilitation du service et réécriture du projet de service.

### III.4. AEMO

#### ➤ Identification du service

<b>AUTORISATION/ HABILITATION</b>   Conseil départemental et PJJ	<b>NOMBRE DE POSTES ETP</b>   41,55
<b>CAPACITE</b>   756 MESURES	<b>PUBLIC</b>   0-18 ANS

L'ADVSEA, lors de son Assemblée Générale du 04 décembre 1964 acte la création d'un service d'AEMO situé 25 bd Brossolette à Avignon. Ce service ouvrira le 23 décembre 1965 avec une habilitation préfectorale provisoire pour 235 places. Il a pour objectif : « Faire bénéficier à un mineur de l'AEMO, permet de prendre en charge une partie ou l'ensemble d'une famille dont l'insuffisance et les carences sont de nature à provoquer l'inadaptation des enfants ainsi que d'engager une thérapie sur des troubles déjà existants ».

En 1968 l'habilitation est définitive et le service emménage au 25 avenue de la Trillade à Avignon. De 1969 et jusqu'en 1975 afin de couvrir au mieux l'ensemble du département des antennes se sont déployées sur le nord et le sud du département. Aujourd'hui la cartographie est la suivante : l'antenne d'Avignon est à l'Orme ainsi que la direction du pôle et 3 autres antennes sont implantées sur les lieux suivants : Orange, Carpentras et Cavaillon (Ce lieu du fait de son éloignement géographique dispose de relais, bureaux ou appartements sur l'Isle-sur-la-Sorgue, Apt et Pertuis).

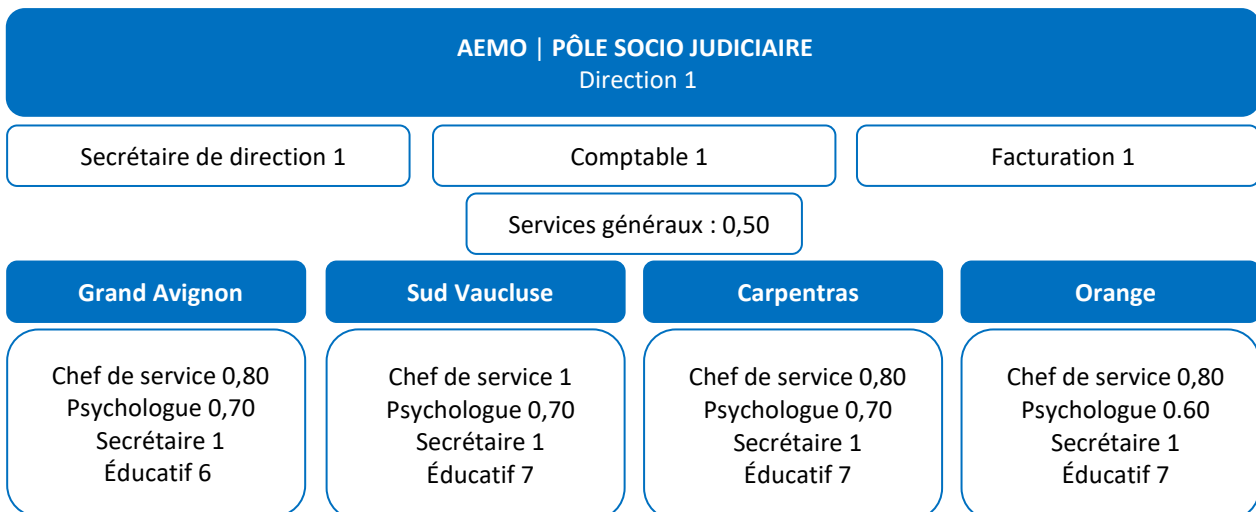
#### ➤ Structure architecturale



Le service d'AEMO se situe dans un bâtiment, l'Orme, à Montfavet, sur le site de la Verdrière.

Il intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse et les équipes du service sont implantées sur trois grands secteurs.

#### ➤ Organigramme (en ETP)





## ➤ Mission et types de prises en charge

L'AEMO est une mesure de Protection de l'Enfance, définie par le code de l'action sociale et des familles.

Elle est prononcée par le juge des enfants lorsque les détenteurs de l'autorité parentale ne sont plus en mesure de protéger et d'éduquer leur enfant dont la santé, la moralité, la sécurité, les conditions de son éducation ou son développement sont gravement compromis.

L'AEMO intervient quand il n'y a pas eu d'accord possible ou quand la mobilisation parentale n'est pas ou plus suffisante dans l'intérêt de l'enfant.

Cela signifie que les domaines d'intervention vont être fixés par un tiers, le juge, même si la première action du professionnel sera d'amener la famille à dépasser la contrainte pour entrer dans le travail d'accompagnement.

Le service AEMO exerce une mission de service public qui lui est confiée et qu'il s'engage à accomplir.

Le service met en œuvre la mesure d'assistance éducative selon les décisions du juge des enfants auquel il rend compte de l'évolution de la situation du mineur.

Le travailleur social travaille en interaction avec les parents sur la prise de conscience des besoins de l'enfant mais aussi sur les comportements parentaux et leur adéquation aux besoins.

Il s'agit de construire avec la famille un accompagnement qui répond à sa situation, à ses difficultés et ressources, et qui correspond aux besoins de l'enfant.

La prise en charge se fait par une équipe pluridisciplinaire permettant une dimension plurielle, également avec les partenaires.

## ➤ Objectif du service

La mesure AEMO s'inscrit dans trois dimensions de la parentalité :

- Soutien des modalités de l'exercice de l'autorité parentale : la sphère de l'autorité parentale : les droits et devoirs des parents.
- Contrôle et soutien aux pratiques parentales : ce qui est fait par les parents en réponse aux besoins de l'enfant.
- Aide à l'élaboration de son expérience : ce qui est ressenti, vécu, et lié à l'histoire de chaque parent.

L'exercice de la mesure est assuré par un référent éducatif (éducateur spécialisé ou assistant de service social) désigné par le service. Le référent fait partie d'une équipe pluridisciplinaire permettant de croiser les regards.

Ce référent éducatif est l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des personnes concernées par la mesure : mineur(s), parent(s), gardien(s), magistrat(s), partenaires.

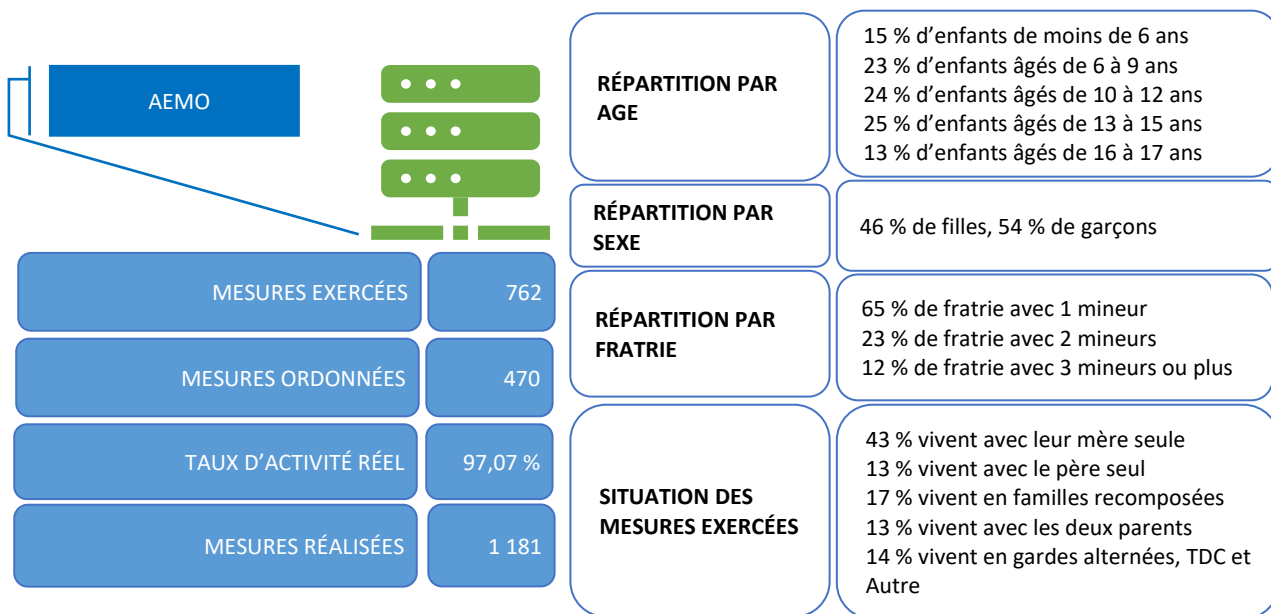
Le référent éducatif centralise les informations et observations qui concourent à la compréhension et à l'évolution du mineur.

Le référent éducatif recherche la coopération de la famille et du mineur dans la mise en place du projet éducatif individualisé, sans que cela soit un préalable à l'intervention.

Sous le contrôle du chef de service par délégation, le référent éducatif met en œuvre le projet défini avec la famille en concertation avec l'équipe éducative de son secteur d'intervention avec pour principaux objectifs d'apporter aide et conseil à la famille et de suivre le développement du mineur.

L'objectif principal est de redonner la place aux parents dans l'éducation de leur enfant, répondre aux besoins et intérêts de l'enfant.

## ➤ Chiffres clés 2022



## ➤ Réalisations 2022

Essayer de dégager les enjeux essentiels de l'AEMO, les défis auxquels elle est confrontée, est un préalable nécessaire avant d'énoncer quelques éléments pour préciser les données de ce bilan d'activité. Concernant les populations, nous n'avons pas détaillé la nature souvent impressionnante de gravité et de désespoir de certains symptômes : violence, addictions et dépendances, troubles psychiques, carences graves. On peut ajouter quelques précisions concernant les mesures et le contexte où elles s'exercent. Ainsi, un sentiment généralement partagé par les intervenants, des situations toujours plus lourdes et complexes du fait de leur nature ou leur problématique, mais aussi par la multiplicité des acteurs et lieux d'intervention.

Les mouvements du personnel ainsi que les difficultés de recrutement ne nous ont pas permis, lors des six premiers mois, d'atteindre le nombre de journées fixé, en revanche nous avons retrouvé le niveau standard de notre activité en deuxième partie d'année civile. L'ensemble des journées réalisées représente 268 339 journées pour un prévisionnel de 267 851.

Nous avons un taux de remplissage qui dépasse les 97,07 % et qui atteint 97,25 % soit 488 journées de plus.

## ➤ Enjeux et perspectives

Dans le cadre du nouveau schéma départemental 2023-2028 en cours d'élaboration, auquel le service AEMO participe, il conviendra de réfléchir, à la mise en place d'une mesure AEMO renforcée ou intensifiée en tenant compte du parcours des jeunes au sein du dispositif de la protection de l'enfance. C'est dans une volonté d'étoffer les réponses éducatives apportés dans le cadre des interventions à domicile en Protection de l'enfance territorialisées, que le service s'est engagé à construire une proposition d'offre de service répondant aux problématiques et à l'évolution des mineurs et familles accompagnés.

Dans la continuité de la restructuration du Pôle Socio-Judiciaire, le directeur, en lien avec les cadres intermédiaires, a pour volonté de recréer de l'en-commun au profit de notre identité de service et de notre culture professionnelle associative. À cet effet, le projet de service 2023 est en passe d'être finalisé. Des axes de développement du service aux regards des constats posés sont en cours d'élaboration. C'est à travers un travail participatif que ces axes ont été retenus.

### III.5. AGBF

#### ➤ Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION   DDETS	NOMBRE DE POSTES ETP   10
CAPACITE   220 MESURES	PUBLIC   Familles

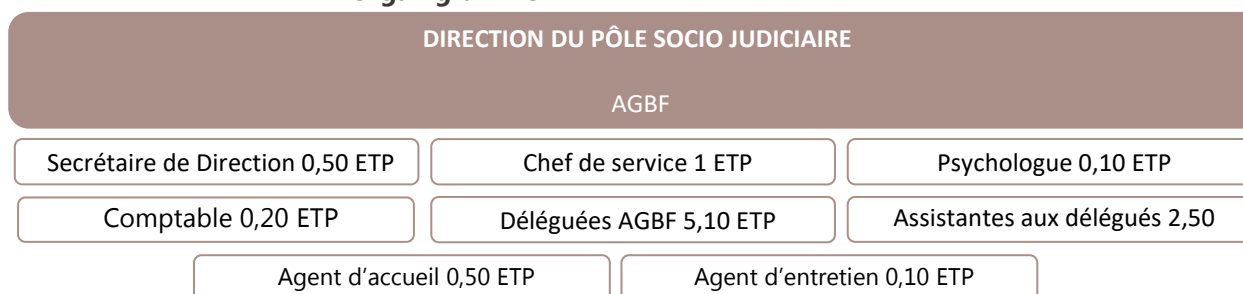
Par l'arrêté préfectoral du 31 juillet 1970 l'autorisant sur l'ensemble des mesures enfants et adultes l'ADVSEA s'engage uniquement dans la conduite des mesures de tutelle aux prestations sociales enfants (délibération du CA le 06/07/1971 indiquant son refus de s'impliquer dans les mesures adultes pour la raison suivantes : « nos assistantes sociales n'ont pas les qualités de juristes requises pour s'occuper de la gestion des biens des incapables majeurs »).

#### ➤ Structure architecturale



Le service d'AGBF se situe sur le site de la Verdière à Montfavet dans le bâtiment de l'Orme.  
Il intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse.

#### ➤ Organigramme



#### ➤ Mission et types de prises en charge

La Mission d'aide à la gestion du budget familial s'inscrit dans le champ de la Protection de l'Enfance, depuis la loi n°293-2007 du 5 mars 2007, Art 375-9-1 du Code Civil au titre de l'assistance éducative, qui prévoit que « lorsque les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants et que l'accompagnement en économie sociale et familiale prévu à l'art. L.223-3 du CASF n'apparaît pas suffisant, le juge pour enfants peut ordonner qu'elles soient (...) versées à une personne physique ou morale qualifiée, dite déléguée aux prestations familiales ».

Ainsi, ce délégué exerce auprès des familles une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations. Il prend toutes les décisions en s'efforçant de recueillir l'adhésion des bénéficiaires des prestations familiales pour répondre aux besoins liés à l'entretien, à la santé, et à l'éducation des enfants.

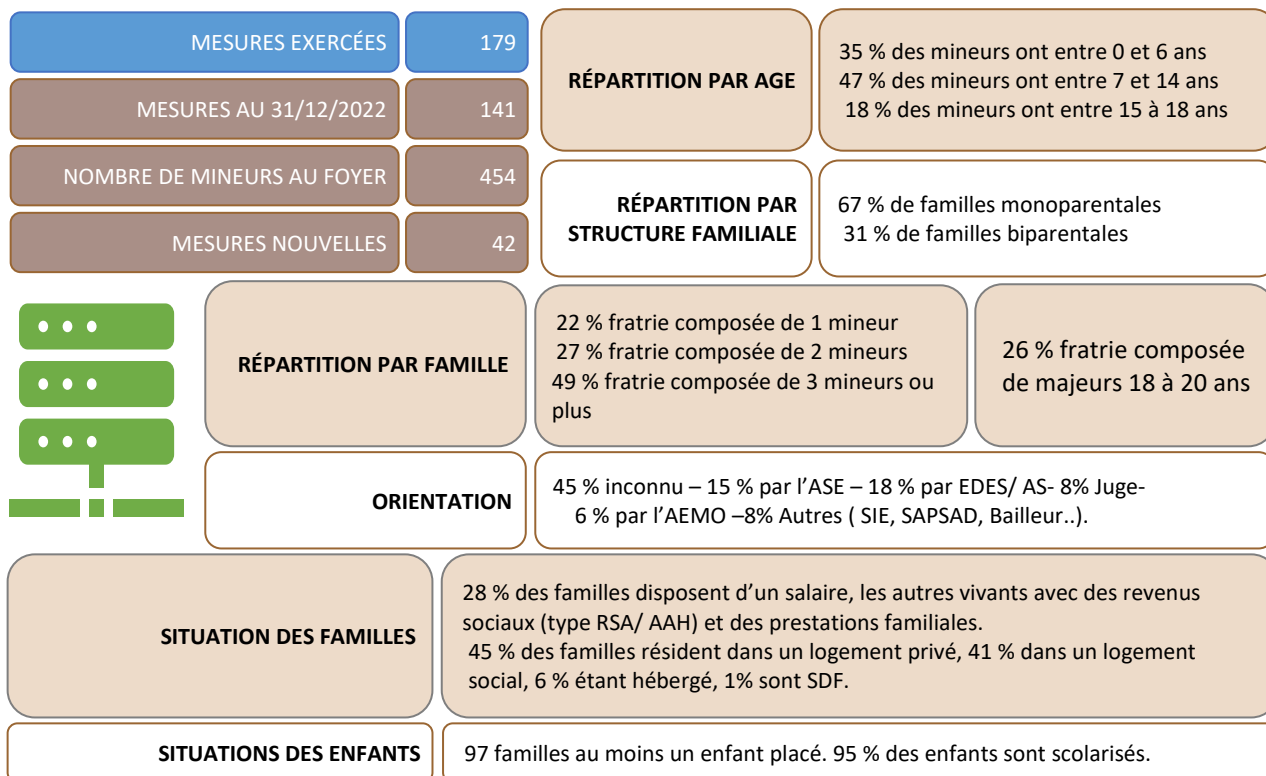
La particularité de l'AGBF tient au fait que **l'intérêt supérieur de l'enfant est garanti par un travail mené avec la famille** et qui s'attachera à la préservation de l'environnement matériel et financier de tous.

La mise en œuvre de la mission implique le reversement des prestations familiales et leur gestion au service en charge du suivi.

#### ➤ Objectif du service

- Protéger l'intérêt supérieur de l'enfant,
- Travailler l'action éducative à partir du domicile,
- Proposer une approche globale et un accompagnement personnalisé de la famille et de ses difficultés,
- Apporter une aide technique dans la gestion budgétaire et financière,
- Développer les compétences parentales.

## Chiffres clés



## ➤ Réalisations 2022

Le nombre de mesures s'est stabilisé par rapport à l'activité de 2021, 140 mesures au 31/12/2021, 141 mesures au 31/12/2022. Ceci s'explique par une baisse significative des fins de mesure sur l'année et une légère augmentation des nouvelles mesures sur l'année 2022, ce qui met un arrêt la baisse significative démarrée en 2016.

Sur l'année 2022 nous avons continué notre participation au colloque régional, qui s'est déroulé en mars à Nice, et nous avons repris notre participation au colloque CNDPF, qui s'est déroulé le 28 et 29 septembre à Paris.

Dans la perspective de l'évaluation externe qui se déroulera fin 2023, nous avons commencé l'actualisation du projet de service, qui est à finaliser pour début 2023.

Nous avons effectué différentes formations en lien avec nos partenaires (BDF, EDF), deux déléguées ont bénéficié d'une formation en addictologie. Deux déléguées ont validé leur CNCDFP.

## ➤ Enjeux et perspectives

Les enjeux et les perspectives restent dans la même ligné que l'an dernier. Tous ces points sont en cours de consolidation.

- Développer l'activité avec le souci de faire évoluer la qualité de prestation du service.
- Continuer à communiquer sur la mesure AGBF, afin de permettre une meilleure visibilité de la mission accomplie par les délégués aux prestations familiales.
- Développer le partenariat en interne et en externe afin d'apporter des réponses adaptées aux différents besoins des familles.
- Maintenir le développement des outils numériques : travail sur la gestion des informations.
- Développer une coordination technique auprès de l'équipe des déléguées.
- Améliorer l'utilisation de notre logiciel Proxima avec de nouvelles fonctionnalités, ou trouver un logiciel métier plus adapté à l'AGBF.
- Travailler le projet de service en s'appuyant sur les recommandations de l'évaluation interne.

### III.6. MJPM

#### ➤ Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION   DDETS	NOMBRE DE POSTES ETP 11,50
MESURES   330	PUBLIC   Majeurs

#### ➤ Structure architecturale



Le service occupe les locaux au 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble d'Avignon extra-muros très accessible par les usagers grâce aux diverses lignes de bus.

Le 01/01/2009 le service de TPS devient le Service d'accompagnement éducatif dans la gestion des Prestations Sociales : SAEGPS, cette modification est enregistrée en préfecture le 09 juin 2009. Un passage en CROSM incluant un traité de fusion avec l'Association AT2A en 2010 valide les mesures MJPM, les autorisations de la DDCS à titre de régulation (fusion /absorption) feront suite le 23 décembre 2010.

#### ➤ Organigramme



#### ➤ Mission et types de prises en charge

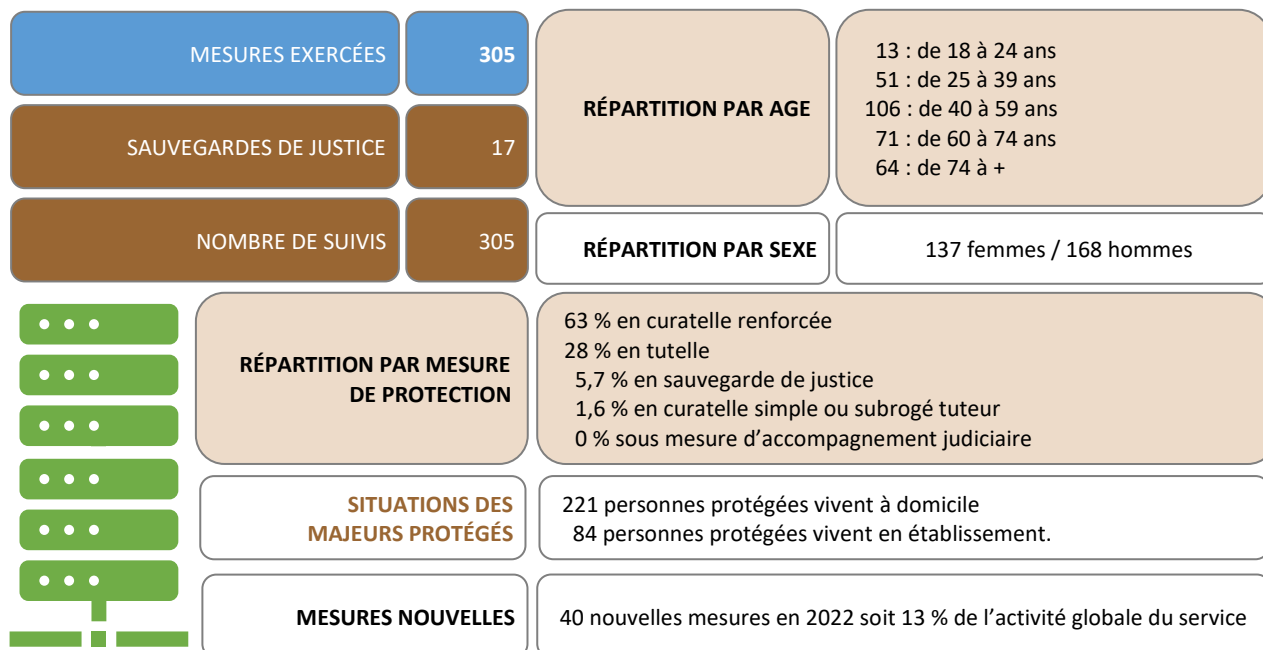
Le service doit assurer la protection des personnes et leurs intérêts patrimoniaux. Trois types de mesure de protection sont confiées à l'Association : Sauvegarde de justice avec mandat spécial, curatelle et tutelle. L'ADVSEA 84 est aussi désignée occasionnellement pour exercer des mesures ad hoc. Ces mesures ont pour but d'éviter un conflit d'intérêts entre le tuteur et la personne protégée.

L'article 415 du Code civil pose le principe selon lequel « **la protection du majeur doit viser tant la personne que ses biens. Elle est instaurée et assurée dans le respect de ses libertés individuelles, droits fondamentaux et de sa dignité. Elle a pour finalité son intérêt et favorise, dans la mesure du possible, son autonomie** ».

Les mandataires judiciaires interviennent dans le respect strict du cadre juridique qui guide leur mission.

- Protéger la personne et ses biens dans le respect ses droits fondamentaux,
- Proposer un accompagnement personnalisé selon le type de mesure et les besoins repérés,
- Contribuer à réduire l'isolement social
- Développer le partenariat afin de permettre le recueil des informations nécessaires pour apprécier et comprendre le contexte global de la situation. Les relations partenariales garantissent la qualité du service rendu aux personnes protégées.

## ➤ Chiffres clés 2022



## ➤ Réalisations 2022

- Finalisation des fiches de poste (mandataire, assistantes, agent d'accueil)
- Réorganisation de la fonction d'accueil
- Réorganisation de l'affectation des bureaux pour améliorer la fluidité dans l'échange d'information
- Recrutement d'un ETP mandataire
- Travail sur de nouvelles fiches de procédure
- Intégration et utilisation de la plateforme EMJPM à la demande des juges et de la DDETS
- Création d'un Trombinoscope à la demande des juges de tutelle
- Visite de conformité le 15/03/2022
- Harmonisation du planning des assistantes MJPM
- Poursuite de l'intervention d'un gestionnaire du patrimoine pour la protection des biens du majeur
- Mise en place du télétravail pour l'ensemble de l'équipe
- Revue d'effectif par le chef de service
- Changement de format de l'APP pour répondre aux besoins des mandataires
- Travaux de conformités indispensables relatifs à quelques points de sécurité

## ➤ Enjeux et perspectives

- Rapport de diligence à mettre en œuvre
- Recrutement d'un 0.80 ETP
- Mise en œuvre de l'évaluation externe
- Affiner la télétransmission avec la banque postale
- Mettre en place la télétransmission avec le crédit agricole
- Continuer à développer le partenariat afin d'améliorer la prise en charge globale de nos majeurs : apporter des solutions adaptées, notamment auprès des personnes avec des troubles psychiques
- Planification travaux rénovation des locaux suite PPI
- Continuer l'amélioration des-fonctionnalités du logiciel métier
- Former les salariés non titulaire du CNC MJPM
- Stabiliser l'équipe pour construire une culture commune

## III.7. MÉDIATION FAMILIALE

### ➤ Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | CAF 84

NOMBRE DE POSTES ETP 1,20

MESURES de Médiations visées | 50

PUBLIC | Familles

### ➤ Structure architecturale



Le service ainsi que la direction du Pôle Socio-Judiciaire (PSJ) se situe dans le bâtiment de l'Orme, à Montfavet, sur le site de la Verdrière.

Il est doté d'un grand parking pour les salariés et pour les visiteurs.

Il intervient principalement sur les communes d'Avignon, Sorgues et Le Pontet.

### ➤ Organigramme

PÔLE SOCIO JUDICIAIRE | MÉDIATION FAMILIALE

Chef de service : Bruno BAR

Secrétaire : 0,30 ETP

Chef de service : 0,20 ETP

Médiatrice : 0,50 ETP

### La médiation familiale, un autre regard en protection de l'enfance

La loi de protection de l'Enfance du 05 mars 2007 n'a pas prévu expressément la médiation familiale en assistance éducative, mais la médiation familiale est citée dans le guide des actions de prévention en faveur de l'enfant et de l'adolescent : « [...] elle est une réponse spécifique à certaines situations de danger pour les enfants notamment les ruptures familiales, aux conflits de loyauté, pour les familles en situation d'assistance éducative en milieu ouvert, etc. Elle permet alors de participer au travail d'accompagnement de la mesure d'assistance éducative en milieu ouvert, soutenir les familles avant, pendant et au retour d'un placement. » La loi relative à la protection de l'enfant du 14 mars 2016 n'a pas complété le texte initial de 2007 sur la médiation familiale, seules les visites médiatisées ont été impactées.

Si cette mesure n'est pas expressément prévue au titre des mesures mises à disposition du juge des enfants, certains juges soutiennent que la médiation familiale peut et doit être utilisée au titre de la protection de l'Enfance. Force est de constater ce jour que cette mesure est sous utilisée car mal connue des juges des enfants et des intervenants sociaux. De plus, dans le secteur judiciaire, la culture de l'écrit et du débat contradictoire prédominant, ce qui se heurte à la confidentialité de la médiation familiale.

**L'ouverture d'un service de médiation familiale au sein de l'Association** apparaît alors comme une véritable opportunité pour faire évoluer les pratiques professionnelles et travailler à une cohérence des modes d'accompagnement et de soutien auprès des familles.

Le rapport de l'ODAS de 2006 met clairement en évidence la nécessité de traiter des situations de conflits conjugaux en protection de l'Enfance : « *les conflits de couples et les séparations constituent une problématique importante, puisqu'ils se situent au second rang des problématiques repérées. Le nombre de ces enfants victimes des conflits de couple et de séparation soulève une autre piste de travail à développer dans les départements, celle de la nécessaire articulation avec les juges aux affaires familiales, avec en corollaire la question du développement de la médiation familiale.* »

### ➤ Mission et types de prises en charge

La médiation familiale se définit comme « un espace de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication et la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution. » Définition du Conseil National consultatif de la médiation familiale - décembre 2003.

Elle se distingue d'autres champs professionnels, elle n'est pas :

- un espace thérapeutique : elle ne soigne pas, elle ne vise pas le changement des personnes
- un espace de conseil conjugal : elle ne travaille pas sur la reconstruction du lien conjugal
- un espace de soutien éducatif : elle ne donne pas de conseils éducatifs aux parents
- un espace juridique : ni conciliation, ni arbitrage
- un espace d'expertise : le médiateur ne donne pas un avis de spécialiste, ne remet pas de rapport évaluatif.

Le médiateur n'est donc ni juge, ni conseiller juridique ou conjugal, ni thérapeute, ni éducateur.

La médiation familiale est un espace / temps de parole et d'écoute réciproques, de réflexion commune, axé sur la reconnaissance et la prise en compte de chaque membre de la famille.

La médiation familiale cherche à répondre aux besoins de chaque membre de la famille. Elle est plus du côté du « comment » que du « pourquoi ». Elle est tournée vers des questions concrètes, organisationnelles du présent et de l'avenir.

### ➤ Objectif du service

La médiation familiale procède par cheminement, par étapes distancées dans le temps : c'est ce qu'on appelle le processus. Elle repose sur des « règles de fonctionnement » : c'est ce qu'on appelle le cadre.

Elle vise le changement de la communication et de la relation.

Le processus d'élaboration du conflit de couple de la médiation familiale a pour objectif de déboucher sur une réorganisation des relations parents enfants à la suite de la séparation.

Elle vise la reprise du dialogue, un apaisement de la relation, et peut déboucher sur des accords entre les personnes.

Ce processus a pour objectif :

- de restaurer la communication,
- de préserver, reconstruire les liens entre les membres de la famille et prévenir les conséquences d'une éventuelle dissociation du groupe familial.
- de donner les moyens aux personnes de chercher par elles-mêmes, dans le respect de leurs droits et obligations respectifs, des issues à leur situation, qu'elle relève ou non du champ judiciaire.
- Le médiateur familial contribue à créer un espace relationnel d'écoute et de dialogue à l'abri de toute forme de contrainte physique ou morale.



## ➤ Chiffres clés de l'activité 2022

70 dossiers ouverts

34 dossiers de médiation conventionnelle

32 dossiers de médiations ordonnées par le JAF

94 entretiens préalables d'information à la médiation familiale

8 processus engagés dont 16 séances communes de médiation familiale

## ➤ Origine des demandes

Les personnes ont été orientées majoritairement par des partenaires du monde judiciaire tels que le Tribunal Judiciaire d'Avignon ou la Maison de la Justice et du Droit.

La mise à jour de la page internet a permis l'accès à nos coordonnées à des personnes nous contactant spontanément.

Enfin, nous avons pu noter au cours du dernier trimestre, des demandes issues d'orientations de travailleurs sociaux internes au service de l'ADVSEA (AEMO, SAPSAD, Placement familial...).

La présentation de notre activité aux collègues travailleurs sociaux des différents services de l'Association a permis une meilleure connaissance de la pratique spécifique de la médiation familiale.

## ➤ Rappel du contexte d'émergence du service

**Création du service en 2021 :** année de « mise en place » avec objectif d'implantation du service de médiation familiale au sein de l'ADVSEA et au sein du territoire AVIGNON/ MONTFAVET/ SORGUES/ LE PONTET...

Démarrage de l'activité en avril 2021.

Le service a connu un temps de suspension de son activité de juillet à septembre 2021 dû à la démission de la médiatrice familiale initialement recrutée.

Le service a repris avec le recrutement d'une nouvelle médiatrice fin septembre 2021.

Cette première année, avec un temps effectif de quelques mois, a permis un travail préalable de :

- Rencontres des partenaires locaux et territoriaux et de présentation du service de médiation familiale : rencontres des acteurs locaux de manière large (secteur médicosocial, judiciaire...) ainsi qu'en interne avec les autres services de l'ADVSEA 84 de Montfavet.
- Repérage du contexte géographique
- Constitution des outils de communication (page internet, flyers...)
- Constitution des outils internes de gestion de l'activité
- Mise en place de permanences mensuelles au sein de la MJD
- Organisation des permanences Double convocation auprès du TJ d'Avignon

## III.8. PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ

### ➤ Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental/ PJJ

NOMBRE D'ETP | 12,43 + 45 AF

CAPACITE | 65 places + 2 jeunes majeurs

PUBLIC | 0-21 ans

Créé en 1936, il est l'un des premiers services du Comité de Protection de l'enfance qui deviendra en 1963 Association départementale de la Sauvegarde de l'Enfance. Ce service sera habilité dans un premier temps pour accueillir des garçons (en date du 18 juillet 1961) puis pour les filles (11 mars 1963).

À partir de 1974 le service exerce sur mandat du Juge des Enfants des mesures de protection judiciaire auprès de jeunes adultes le décret du 18 février 1975 fixe les modalités de mise en œuvre de cette action.

En 1983 la mise en place d'un service jeune majeur en hébergement individuel a permis d'offrir au jeune une période de transition dans la prise d'autonomie.

En 1991 le service de placement demande le renouvellement de son habilitation avec modification, nouveau projet de service et changement de nom : Service de Placement Spécialisé suite à la demande depuis 3 ans des magistrats.

Le service a déménagé ses locaux sur le site de Montfavet, dans le bâtiment de l'Orme depuis 2019. Les locaux sont neufs, offrent de nombreuses places de parking dans un cadre arboré.

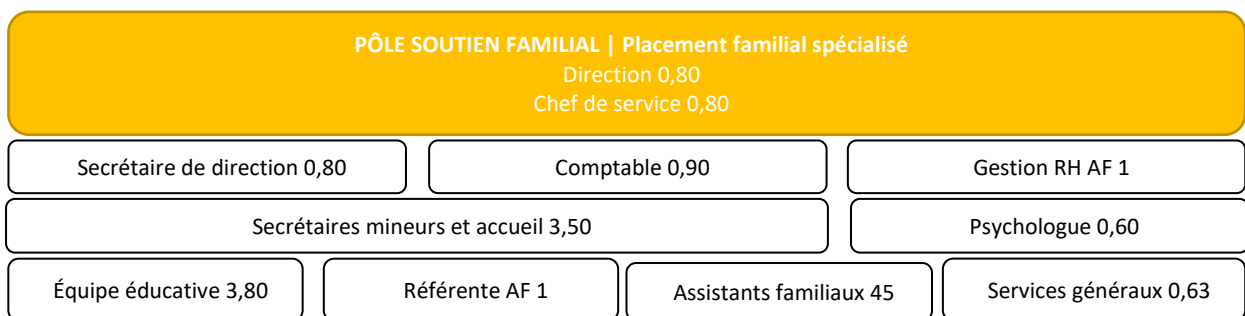
### ➤ Structure architecturale



Le service de Placement familial se situe sur le site de la Verdière à Montfavet dans bâtiment de l'Orme.

Il intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse.

### ➤ Organigramme en ETP



## ➤ Mission et types de prises en charge

Le placement familial spécialisé est un service social doté d'une personnalité morale propre, habilité à recevoir des mineurs garçons et filles ; des jeunes majeurs en référence aux articles 375 et suivant du Code Civil relatifs à l'action éducative et en lien à l'ordonnance modifiée n°45 – 174 du 02/02/1945 relative à l'enfance délinquante.

Le service est ouvert 365 jours par an et dispose de 63 places « mineurs », 2 places « jeunes majeurs » financées par le Conseil départemental et 2 places pour « les jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ». Le service a la particularité de fonctionner en placement direct. Il est à la fois service d'accueil et le service gardien des mesures judiciaires. Il est mandaté directement par les Juges des enfants, et doit s'assurer de la mise en application immédiate de l'ordonnance de placement, et accompagner l'enfant jusqu'à sa sortie du dispositif.

Les missions du Service d'accueil familial sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Famille (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'enfance. Le placement familial est un dispositif qui permet de prendre en charge un enfant dans une autre famille que la sienne, afin de résoudre une situation de danger le concernant.

L'ensemble des professionnels du placement familial s'accorde pour définir la mission de l'accueil familial :

- Proposer aux mineurs et jeunes majeurs accueillis un véritable projet de vie, leur permettant de se construire dans un environnement sécurisé : familial, éducatif et affectif.
- Favoriser et restaurer une relation de l'enfant avec ses parents, sa famille, épanouissante et respectueuse des places de chacun.

La finalité est de redonner à l'enfant séparé, déplacé, une identité constituée de son appartenance familiale et de traiter le dysfonctionnement de la relation enfant - parents, en vue de permettre, autant que faire se peut, un retour de l'enfant dans sa famille. Dans le cas où cela n'est pas possible, l'objectif est d'aider l'enfant à grandir en maintenant le lien avec sa famille.

L'assistant familial participe à la prise en charge pluridisciplinaire et à l'accompagnement de l'enfant.

## ➤ Objectif du service

Le Placement Familial Spécialisé a pour objectif :

- De protéger l'enfant, de l'aider à grandir en lui garantissant un cadre d'accueil sécurisant et adapté à ses besoins
- De soutenir les parents dans leur rôle (grâce aux différents entretiens et aux liens maintenus avec eux)
- De maintenir et d'améliorer les relations parents-enfants (visites médiatisées ou encadrées et, quand cela est possible, droits de visite et d'hébergement).

L'objectif est bien de permettre le retour de l'enfant chez ses parents, dès que les conditions de sécurité, de bien-être et d'éducation pour lui sont à nouveau réunies.

## ➤ Chiffres clés

NB THÉORIQUE DE JOURNÉES	24 455	<b>RÉPARTITION PAR AGE</b> → MOYENNE 11,47 ANS 28 % d'enfants de 0 à 6 ans 34 % d'enfants de 6 à 12 ans 38 % d'enfants âgés de 12 à 21 ans
TAUX D'OCCUPATION EN %	97%	
NB ARRÊTÉ DE JOURNÉES	23 721	<b>RÉPARTITION PAR SEXE</b> 45 % de filles, 55 % de garçons
NB RÉEL DE JOURNÉES	24 098	<b>RECONNAISSANCE MDPH</b> 28 % des enfants
TAUX D'OCCUPATION RÉEL EN %	98,54	<b>ENFANTS SORTANTS</b> 17 enfants
<b>ORIGINE GÉOGRAPHIQUE</b> 85 % de mineurs sont originaires de Vaucluse		<b>RÉPARTITION PAR TRIBUNAUX</b> 78 % JE du Comtat 19 % JE du Grand Avignon 4 % autres
<b>RÉPARTITION PAR TRIBUNAUX</b> 78 % JE du Comtat 19 % JE du Grand Avignon 4 % autres		

## ➤ Réalisations 2022

Cette année est marquée par une croissance majeure du nombre de sollicitations au sein du PFS, soit 20 entrées avec un pic de 34 demandes d'admission entre juillet et octobre (10 issues de l'AEMO ADVSEA, 11 EDes, 5 SAPSAD, 4 PJJ et 4 autres).

Si cette augmentation souligne l'identification et la reconnaissance du service par le réseau partenarial, il met également en exergue un contexte social alarmant dont les besoins apparaissent de plus en plus grands.

Le Département doit faire face à une augmentation de la demande sociale et de leur activité en protection de l'enfance, résultant d'une dégradation des situations familiales mais également des évolutions législatives récentes. Sur le territoire, le taux de judiciarisation des mesures de placement très élevé (94 %), est supérieur à la moyenne nationale et en hausse (90 % en 2015). Ainsi si l'augmentation des places SAPSAD permet de répondre aux besoins, la dégradation des situations (attente, manque de moyens, manque de structures médico-sociales...) renforce la nécessité d'une mesure de placement hors domicile.

Notons que l'accueil familial, demeure le premier mode d'accueil dans le Vaucluse mais il est à souligner une baisse préoccupante du nombre d'assistants familiaux.

Concernant la typologie des mineurs accompagnés, l'âge moyen et la répartition par sexe restent quasiment identiques à l'année passée, mais nous observons cependant une évolution du profil des enfants avec notamment une augmentation de 10% du nombre de situations avec reconnaissance MDPH.

Ces dernières impliquant des difficultés quotidiennes dans la prise en charge, manifestées par des troubles du comportement, une scolarisation très partielle, un manque de places et/ou attente dans les structures médico-sociales, un manque de ressources en pédopsychiatrie / neuropédiatrie constaté, alors même que le maintien à domicile de certains enfants serait possible moyennant un soutien psychologique adapté.

Enfin, cette année est aussi empreinte de divers mouvements avec 17 sorties du service, soit une augmentation de 8%, dont 8 majeurs et 9 mineurs avec pour 72% d'entre eux un retour en famille avec mesure d'assistance éducative.

## ➤ Enjeux et perspectives

Un soutien et accompagnement soutenu et de proximité au profit des assistants familiaux sont mis en place par le référent professionnel spécifiquement et plus largement par l'équipe pluridisciplinaire.

Promouvoir le métier d'assistant familial est une action continue sur plusieurs années.

La nécessité de faire tiers dans la relation de l'assistant familial avec l'enfant et sa famille, la charge émotionnelle de ce professionnel dans l'exercice de sa mission, une réactivité nécessaire implique un accompagnement spécifique afin de faire perdurer l'accueil et permettre à l'enfant de se construire.

Il reste d'actualité de définir un parcours spécifique à la petite enfance (notamment en terme de santé) et aux 12-18 ans en terme d'autonomie.

Le partenariat et le réseau de territoire est à développer et à construire. Des conventions de partenariat et un répertoire sont à élaborer.

### III.9. SAPSAD

#### ➤ Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION   Conseil départemental	NOMBRE D'ETP   16,50 + 4 AF
CAPACITE   76 accueils   365 J	PUBLIC   0-18 ans

Suite à un appel à projet du 02 février 2007 à l'initiative du Conseil général « en vue de la création d'un service de type SAPSAD en faveur des mineurs et de leur famille » de 75 places et couvrant l'ensemble du territoire du département, l'ADVSEA s'est positionnée de la manière suivante : inscrire cette perspective dans des projets de transformation des conditions et des modalités de mise en œuvre de ses activités, touchant, notamment, deux de ses structures le foyer de la Verdière et le Placement Familial Spécialisé.

Le Service sera autorisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 (arrêté du 02.02.09) ; il sera adossé au service PFS et il ouvrira le 02 juin 2009 dans des locaux situés 783 avenue Fabre à CARPENTRAS.

Le service a connu en 2019 et 2020 une évolution significative, passant de 18 situations à 24 en 2019, puis de 24 à 47 places en juillet 2020. Il évoluera encore en 2021 à 53 places **puis à 76 en 2022 avec une ouverture sur le territoire d'Avignon pour 14 places.**

#### ➤ Structure architecturale



##### CARPENTRAS

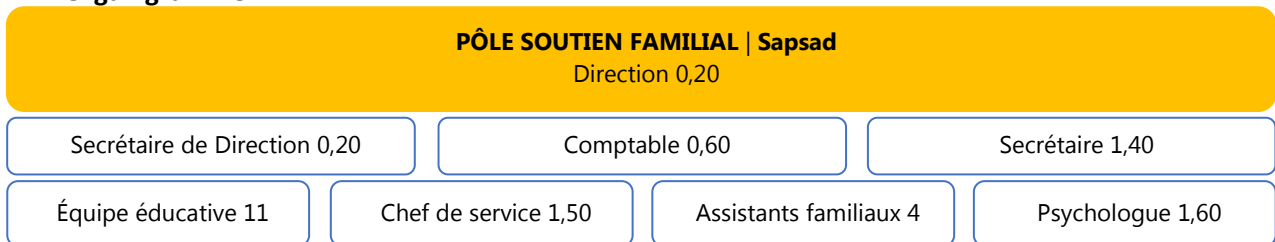
Le service est situé dans une maison individuelle au 19 rue Gustave Flaubert (centre de Carpentras, coté Pernes-Les-Fontaines), qui se compose d'un grand jardin clos, une salle de réunion, un accueil, une cuisine, et 6 grands bureaux/espaces entretien. Les locaux sont desservis par une ligne de bus.



##### AVIGNON

Les locaux du SAPSAD d'Avignon, d'une surface de 85 m<sup>2</sup>, se situent 57 avenue Pierre Sémard (extramuros). Ce choix permet une accessibilité facilitée pour les familles en lien avec la proximité de différentes lignes de bus et la présence de parkings à quelques mètres du service.

#### ➤ Organigramme



## ➤ Mission et types de prises en charge

Les missions du SAPSAD sont définies par le code de l'Action sociale et des familles (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'Enfance.

Le SAPSAD est un service social doté d'une personnalité morale propre, prenant en charge des mineurs de moins de 21 ans relevant de l'article L 222-5 alinéas 1 et 3 du CASF.

Le service est ouvert 365 jours par an et dispose de 47 places.

Le placement à domicile est une mesure de placement avec hébergement au quotidien chez les parents et consiste à mobiliser les compétences parentales afin de construire un projet garantissant de meilleures conditions de vie pour l'enfant.

Le SAPSAD vise à :

- Assurer les conditions d'une sécurité de enfants et adolescents dans le cadre de leur famille.
- Impulser un processus de changement au sein de la famille en prenant appui sur les compétences parentales.
- Réinstaurer les relations parents-enfants dans leur parentalité, et ce, en lien avec les besoins repérés de l'enfant.
- S'orienter vers une autonomie familiale.
- Offrir un mode de prise en charge en amont pour éviter le placement ou faciliter le retour à domicile après un placement.

## ➤ Objectif du service

**Le SAPSAD s'appuie sur les 3 axes de la parentalité :**

- L'exercice : restaurer les droits et les devoirs des parents en s'appuyant sur la décision judiciaire.
- La pratique : dans la prise en charge de l'enfant au quotidien (soin, santé, scolarité etc.).
- L'expérience : la représentation que les parents ont de la fonction parentale.

Le SAPSAD conduit à renouveler les relations avec les familles en les associant davantage à la définition des objectifs et à leur mise en œuvre.

Le travail sur les compétences parentales doit conduire progressivement les parents à assumer pleinement leurs responsabilités vis-à-vis de leur enfant.

L'accompagnement en milieu ouvert étant réalisé à l'intérieur de la cellule familiale, il est important que les professionnels repèrent les différents partenaires intervenant au sein de cette cellule.

Le travail de maillage partenarial y est donc essentiel.

## ➤ Chiffres clés

NB THÉORIQUE DE JOURNÉES	23 557	<b>RÉPARTITION PAR AGE</b> 36 % d'enfants de moins de 6 ans 31 % d'enfants âgés de 6 à 11 ans 33 % d'enfants âgés de 12 à 18 ans
TAUX D'OCCUPATION EN %	97,79%	
NB ARRÊTÉ DE JOURNÉES	23 058	
NB RÉEL DE JOURNÉES	22 942	
TAUX D'OCCUPATION RÉEL EN %	97,31%	
		<b>RÉPARTITION PAR SEXE</b> 45 % de filles, 55 % de garçons
		<b>RÉPARTITION PAR FRATRIE</b> 60 % de fratrie composée de 1 mineur 28 % de fratrie composée de 2 mineurs 12 % de fratrie composée de 3 mineurs ou plus
		<b>SITUATION FAMILIALE</b> 47 % des mineurs vivent dans une famille monoparentale

## ➤ Réalisations 2022

- Une augmentation de 23 mesures dont 14 sur le territoire d'Avignon
- Passage de 6 à 7 mesures par travailleur social
- Location d'un local en Avignon
- Définition et élaboration du projet de service
- Adaptation des horaires au besoin de l'intervention, ouverture en soirée et le samedi
- Mises en place d'actions collectives hebdomadaires

## ➤ Enjeux et perspectives

Le projet de service est finalisé et sera transmis dans les prochaines semaines au Conseil Départemental. Le maillage partenarial déjà bien existant devrait se poursuivre et être formalisé par un partenariat conventionné.

L'évaluation externe est programmée.

L'expression et la participation des familles sont encore à formaliser. Les actions collectives ainsi que les camps et les séjours familles sont à développer.

➤ Tranches de vie au SAPSAD de Carpentras



**FONTAINE DE  
VAUCLUSE  
VISITE ET  
PIQUE-NIQUE**



**ATELIER  
CRÊPES**



**ATELIER PIZZA**

**SORTIE BOWLING**





## VISITE LYON



## NOEL AU SAPSAD



## OUVERTURE DU SAPSAD D'AVIGNON

L'un des faits prégnants de l'année 2022 a été **l'ouverture d'une antenne SAPSAD sur Avignon au 1<sup>er</sup> juillet 2022**.

Cette ouverture fait suite à une demande du Département, en mai 2022, et de répondre à la liste d'attente croissante de mesures de placement à domicile. Une capacité d'accueil a été définie pour 14 mesures.

Le choix a été fait par la direction du Pôle Soutien Familial (PSF) de pouvoir créer une antenne distincte de celle de Carpentras de façon à ne pas accroître, de façon démesurée, l'équipe de Carpentras. Mais aussi et surtout parce que ce n'est pas son secteur, une antenne sur le territoire en question s'imposait pour des raisons opérationnelles (rapprochement des familles et des partenaires pour les TS, optimisation du temps de travail etc.) et budgétaires (frais km, déplacements, repas etc.).

Par conséquent, il a été nécessaire de construire et de mettre en place l'équipe de professionnels pouvant répondre à cette demande.

- Deux postes éducatifs: un éducateur spécialisé ainsi qu'une assistante sociale, début juillet 2022.
- Un poste d'assistant familial
- Une réorganisation des postes internes au Pôle Soutien Familial a permis à une personne d'être affectée sur le poste de secrétariat pour le SAPSAD d'Avignon à mi-temps.
- Une psychologue à mi-temps ainsi qu'une chef de service à mi-temps dès le mois de septembre 2022.

En intervenant au départ en binôme, les deux éducateurs ont été sensibilisés rapidement à l'ensemble des 14 situations accueillies sur Avignon et ont pu travailler ainsi en cohérence et soutien.

Parallèlement, une recherche de nouveaux locaux à Avignon ou à proximité a été nécessaire pour accueillir cette nouvelle antenne.

Une location a été trouvée rapidement au mois d'août 2022 sis 57 rue Pierre Sépard, 84000 AVIGNON. Le choix s'est fait pour un emplacement suffisamment central pour les familles et a pris en compte l'accessibilité en transport, étant donné que ces nouveaux locaux se situent juste à côté d'un arrêt du tramway et de plusieurs lignes de bus.

Ces nouveaux locaux ont nécessité des travaux et aménagements importants afin de faciliter l'accueil des familles accompagnées et les conditions de travail des professionnels. Les travaux ont été finalisés début novembre 2022 mais plusieurs réajustements ont été à prévoir, avant d'occuper les lieux, de façon définitive au début février 2023.

## AUGMENTATION DES MESURES PAR TRAVAILLEUR SOCIAL

### PASSAGE DE 2 TRAVAILLEURS SOCIAUX DE L'ÉQUIPE DE CARPENTRAS VERS L'ÉQUIPE D'AVIGNON

Parallèlement à l'ouverture d'une nouvelle antenne SAPSAD sur Avignon, le choix a été fait de faire basculer deux professionnels de l'équipe de Carpentras au sein de l'équipe d'Avignon, et ce pour répondre à plusieurs objectifs. La première idée était de pouvoir créer une équipe au sein de la nouvelle antenne car l'intervention de deux éducateurs correspond davantage à un binôme de professionnels qu'à la constitution d'une équipe. Par ailleurs, les mesures sur Carpentras ayant accru considérablement, en peu de temps, pour arriver à une capacité d'accueil de 62 mesures, le but était aussi de répartir les forces vives de façon à former deux équipes distinctes constituées d'un nombre ajusté de professionnels. De plus, plusieurs mesures de Carpentras sont situées à Sorgues, Bédarrides, ou Monteux, territoires qui restent à proximité d'Avignon. L'ensemble des mesures, relevant de l'EDES de Sorgues, ont donc basculé sur l'antenne d'Avignon, avec un travail en partenariat avec la responsable territoriale ASE de ce périmètre.

### PASSAGE DE 6 À 7 MESURES PAR TRAVAILLEUR SOCIAL : LA NÉCESSITÉ D'UNE NOUVELLE ORGANISATION DU TRAVAIL

Un autre élément phare de l'année 2022 a été le passage de 6 à 7 mesures éducatives par éducateur référent. Ce passage s'est fait, entre juin et juillet 2022, à la demande du Département, face à l'augmentation croissante du nombre de mesures SAPSAD et aux listes d'attente importantes.

Le service SAPSAD de Carpentras a donc connu durant l'été 2022 une augmentation de 11 mesures, du fait des 11 professionnels alors présents sur le service de Carpentras. Au niveau du SAPSAD d'Avignon, sept mesures ont été attribuées d'emblée aux deux nouveaux professionnels recrutés.

➤ Et déjà des actions au SAPSAD d'Avignon

### PARC DE JEUX



SAPSAD Avignon

### RANDONNÉE FORET DES CÈDRES



### ATELIER ORIGAMI



### III.10. VISITE EN PRÉSENCE D'UN TIERS

#### ➤ Identification

CONVENTION | Conseil départemental

NOMBRE D'ETP | 2,70

CAPACITE | nb d'heure conventionnel

PUBLIC | Familles

#### ➤ Mission et types de prises en charge

Les missions du Service VPT sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales du Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'enfance.

Les visites en présence d'un tiers ont été définies et encadrées par la loi du 05 mars 2007, et ces dispositions ont été intégrées dans le code civil article 375-7.

Elles sont organisées à l'attention des parents pour lesquels l'exercice du droit de visite est aménagé et dont l'enfant est confié à un établissement ou à un service par le Juge des Enfants.

Le Service VPT est rattaché au Pôle Soutien Familial géré par l'ADVSEA association loi 1901.

#### Les types de prise en charge

Public concerné : sur décision du cadre territorial en charge de l'ASE ce dispositif est ouvert à toutes les familles pour lesquelles un magistrat de l'enfance du Vaucluse aura ordonné une visite en présence d'un tiers dont l'exercice est confié à l'ASE du Vaucluse.

L'objectif annuel conventionnel avec le Comtat se situe à 922 heures (mensuel 77 heures) tandis que l'objectif annuel conventionnel avec le territoire du Grand Avignon se situe à 716 heures (mensuel 60 heures).

Territoire concerné :

Les droits de visites de visite en présence d'un tiers organisés par l'ADVSEA concernent les familles relevant du territoire de Carpentras et du Grand Avignon.

#### ➤ Axes de travail

Offrir aux parents et à leurs enfants un espace de rencontre et d'échange neutre et médiatisé par la présence d'un professionnel.

Le professionnel respectera le projet mis en place par l'ASE, à partir de l'ordonnance du Juge pour l'Enfant, de ce fait il est intégré pleinement comme acteur dans le dispositif de protection de l'enfance.

#### ➤ Les objectifs :

- Sécurisation de l'enfant sur le plan physique mais aussi psychique
- Mise en œuvre d'un travail éducatif sur le lien parent-enfant, visant à accompagner la parentalité et l'évolution de la relation
- Évaluation de la relation enfant-parent
- Médiatisation de la relation en cas de crise et/ou de procédure pénale
- Médiatisation de la relation dans le cadre d'une reprise de contact après une longue séparation

#### ➤ Les obligations :

- Le Service est tenu de transmettre après chaque séance une note synthétique ainsi qu'un rapport toutes les 4 séances à l'ASE sur le déroulement des visites médiatisées
- Le Service est tenu de remettre à chaque bénéficiaire un règlement de fonctionnement, un livret d'accueil, ainsi que la charte des droits des personnes accueillies

#### ➤ Organigramme

PÔLE SOUTIEN FAMILIAL | VPT  
Direction PSF | Direction adjointe PSF

Équipe éducative 2,30

Secrétaire 0,40

### III.11. MECS LE MOULIN DU VAISSEAU

#### ➤ Identification de l'établissement

AUTORISATION/ HABILITATION   Conseil départemental	NOMBRE D'ETP   24,65
CAPACITE   20 places   290 J → 365 J	PUBLIC   4-18 ans

L'ouverture de la Maison a eu lieu le 15 octobre 1974.

La première convention date du 17 décembre 1974 avec le Conseil départemental, anciennement Conseil général, et autorisait l'accueil de 17 enfants de plus de 3 ans, de préférence des fratries au titre de la protection administrative ou judiciaire plus des placements directs PJJ.

L'habilitation PJJ s'est arrêtée en 2013 à ce moment, seul 6 enfants étaient confiés en placement direct par décision judiciaire.

Le 15 décembre 2016, le Conseil départemental de Vaucluse autorise le fonctionnement de l'établissement pour 15 ans à compter du 04 janvier 2017, soit jusqu'en 2032.

Depuis cette année 2021, l'établissement est autorisé à fonctionner 365 jours par an et non plus 290 jours par an de manière historique.

#### ➤ Structure architecturale



L'établissement est installé dans une bâtisse, un ancien moulin, dont la construction date du XVIII<sup>e</sup> siècle, sur un domaine 6 hectares un peu à l'extérieur du village de Mazan. Transformée en maison particulière par les propriétaires successifs, cette demeure est une donation, à l'Association, du dernier propriétaire. D'importants travaux d'aménagement ont été nécessaires pour rendre fonctionnels les locaux occupés par les enfants.

#### ➤ Organigramme



## ➤ Mission et types de prises en charge

Nos missions sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma Enfance – Famille 2015 – 2020.

« Le Moulin du Vaisseau » est ainsi doté d'une autorisation de fonctionnement par le Département de Vaucluse pour accueillir des mineurs qui ne peuvent rester provisoirement dans leur milieu de vie habituel.

L'établissement intervient au titre de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'enfance.

Cette séparation avec leur famille doit permettre de les protéger d'une situation de danger et/ou de maltraitance et d'engager un processus de retour le cas échéant.

L'établissement peut accueillir des enfants en lien avec une décision d'un magistrat (Juge des Enfants ou Procureur) ou du service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'internat est la modalité particulière de prise en charge.

L'établissement est ouvert 365 jours depuis 2021 et dispose de 20 places en hébergement pour les enfants âgés de 4 à 18 ans.

## ➤ Objectif du service

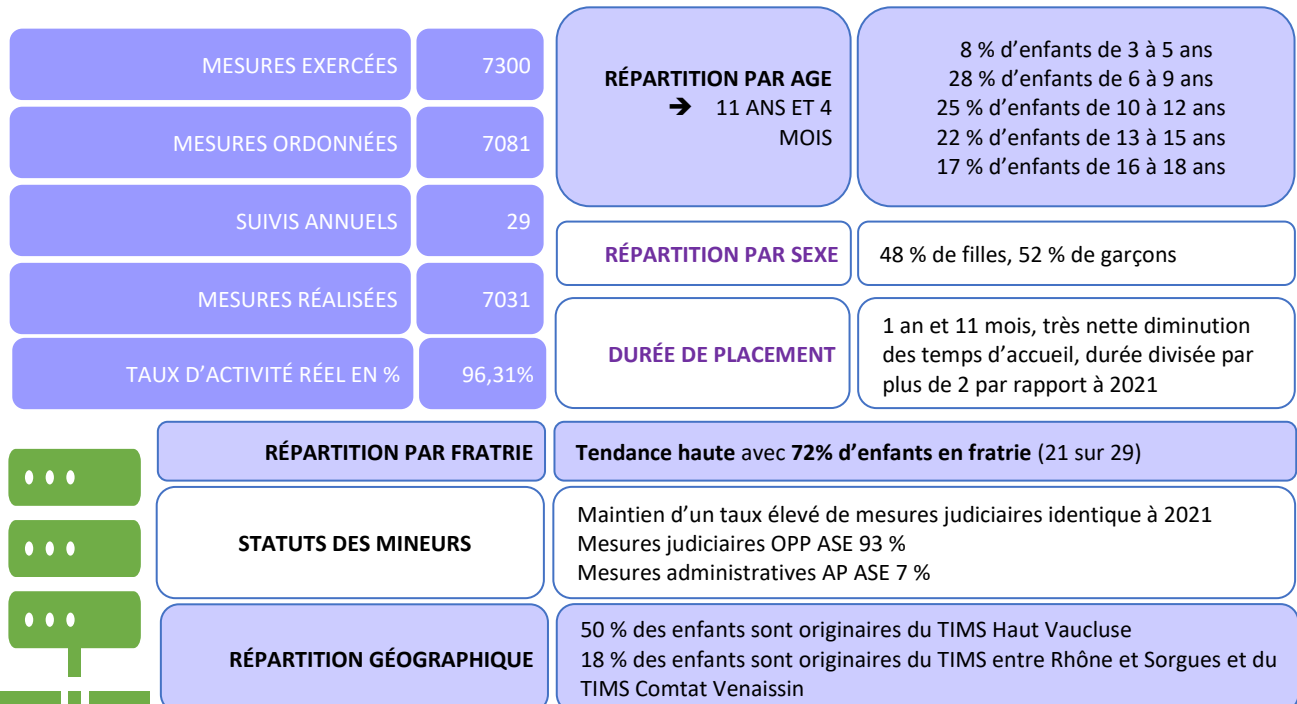
Un accompagnement global est proposé, décliné au travers d'un quotidien de vie, l'établissement apporte un soutien éducatif et psychologique aux mineurs confiés mais aussi à leur famille.

La place des parents est un élément majeur reconnue tant au travers de leur statut de représentant légal que par la valeur des liens avec leur enfant.

Nos objectifs se déclinent de nos missions d'accueil et de protection :

- Permettre aux enfants de faire l'expérience d'une vie sécurisée au quotidien avec des adultes soutenant et protecteurs.
- Promouvoir la création d'un savoir subjectif et de compétences auprès des enfants qu'ils pourront utiliser dans la sphère familiale.
- Reconnaître l'importance particulière qu'occupe la place des parents pour les enfants.
- Construire une vie institutionnelle de collectivité qui soit un support au développement des relations sociales et des capacités individuelles.

## ➤ Chiffres clés 2022



## ➤ Réalisations 2022

**Cette année 2022 a été une année de consolidation de l'ouverture de l'établissement à 365 jours.** En effet si l'année 2021 a été marquée par une modification des temps d'ouverture (passage de 290 à 365 jours), en 2022 nous avons engagé des rectifications, des ajustements pour maintenir nos attentes de qualité d'accueil.

Au-delà de la modification de notre temps d'ouverture, nous avons connu un renouvellement massif des professionnels sur l'ensemble des métiers, ainsi **les sujets liés à la coordination et à la cohérence de nos interventions en équipe ont été nos priorités de travail :**

- En réunion d'équipes pour reconstruire une culture commune.
- En réunion avec l'ensemble du personnel des repères partagés.
- Avec la mise en place structurelle de réponses institutionnelles : reconstruction des rythmes des plannings, outils de repérages pour les enfants.

**L'activité à 365 jours pour l'année 2022 s'élève à 7 081 journées et nous avons réalisé 7 031 jours, soit la quasi-totalité des journées prévisionnelles à 0,7 % près. Le nombre d'enfants entrés et sortis reste encore élevé avec 29 enfants accueillis soit un taux de renouvellement de 45 %.**

**La durée moyenne de placement a été divisée par plus de 2 pour atteindre 1 an et 11 mois.**

**Dans le cadre du projet d'établissement nous avons développé des pratiques éducatives :**

- de médiation animale : en partenariat avec le centre d'Équihomologie ISO FACULTÉ du Centre Équestre « Le Lucky Horse » de Mazan avec des financements privés (donation)
- de pratique du piano et de la Musique Assistée par Ordinateur (MAO) avec l'acquisition de matériels adaptés financés par le Rotary Club de Carpentras.

**Avec l'accueil des enfants très jeunes nous avons poursuivi le renforcement des temps d'encadrement** en maintenant une présence éducative plus importante les matins comme l'année précédente.

Il est à noter qu'en 2022 l'impact de la pandémie du COVID a été moindre dans nos organisations puisque nous avons retrouvé une pratique éducative plus adaptée avec les enfants au regard de la levée des réglementations.

## ➤ Enjeux et perspectives

En 2022 nous continuons à connaître un renouvellement important des effectifs.

Si nous constatons en 2021 une augmentation de l'âge moyen des enfants, durant cette année 2022 nous retrouvons des moyennes d'âge de la période avant COVID, particulièrement sur le groupe des plus âgés.

Notons que cette tendance de placements d'enfants plus jeunes correspond à un mouvement national.

Nous pensons que l'accueil des enfants très jeunes reste une spécificité, cette dernière s'argumente au regard des particularités architecturales de l'établissement mais aussi à son implantation qui reste décalée des infrastructures permettant un réel accompagnement à la dimension pré professionnelle.

La complexité de l'articulation de l'accompagnement éducatif et de l'accompagnement thérapeutique reste encore cette année un enjeu majeur. Nous continuons de constater qu'une proportion importante d'enfants était porteur de souffrances psychiques majeures et développaient des symptômes inquiétants avec des capacités limitées par rapport aux enfants de leur âge : instabilité, angoisses, passage à l'acte violent, toute puissance par rapport aux adultes, refus ou impossibilité d'intégrer un cadre de vie de référence. Nous continuons de développer des liens avec les services thérapeutiques (CMPEA, ITEP, CMPP) mais ces derniers ont des moyens limités. L'articulation avec les services de l'ASE pour traiter de ces situations au cas par cas reste nécessaire pour ne pas mettre en péril l'ensemble des accueils à l'établissement.

Les situations de violence familiale à l'origine du placement sont en hausse et nous devons également permettre aux enfants accueillis de pouvoir se décaler des effets que cela engage auprès d'eux.

Comme l'an passé, l'établissement n'est pas épargné par la difficulté à réaliser des recrutements dans notre secteur. Cela est un problème structurel lié à un manque important d'attractivité. Si les niveaux de rémunérations peuvent être une raison et ce malgré la « Prime LAFORCADE », nous remarquons de plus un manque de valorisation, de reconnaissance pour ces métiers qui sont perçus avec une forte responsabilité et des capacités d'interventions limitées. Le sentiment de pouvoir « bien faire » son travail se dégrade et limite les engagements dans la profession.

Nous constatons des répercussions sur tous les professionnels de l'établissement puisque la vie en internat collectif peut produire des porosités. Il est nécessaire de prendre la mesure de ce phénomène, il en va de la réalisation de notre mission de protection de l'enfance.

Il est également nécessaire de souligner que la « PRIME LAFORCADE » a créé des enjeux importants dans le secteur et dans l'établissement puisque un sentiment de déconsidération s'est fortement ancré auprès des personnes n'ouvrant pas droit à cette prime (personnels administratifs, des services généraux) et cumulant des rémunérations faibles.

➤ **Tranche de vie au Moulin du Vaisseau**



**Une sortie vélo des "PHENIX"**



**Découverte des animaux**



**A la ferme**



**Vive l'équitation**



**Préparation de Pâques**



**Land Art pour les PHENIX**



**On s'amuse chez les « PANDAS ROUX »**



**Sortie en calèche**



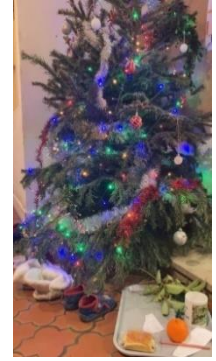




**Retour à la Ferme**



**Les ânes de Pernes**



**En attendant le Père Noël**



**Les Phenix font également du cheval**



**Après-midi kermesse juin 2022, on s'installe pour le récital piano**



**Soirée LOTO du Rotary Club de Carpentras pour financer des jeux extérieurs et la pratique du piano**

### III.12. MECS LA VERDIÈRE

#### ➤ Identification de l'établissement

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental/ PJJ

NOMBRE D'ETP | 37,55

CAPACITE | 33 places (30 ASE dont 1 PJJ, 1 d'urgence) | 365 J

PUBLIC | 8-18 ans

Ouverture en 1943 du Centre de l'Herbe appelé à l'époque « maison de correction » route de Marseille à Avignon.

En 1953 achat par l'Association de « La Sauvane », le lieu devient « un centre de redressement ». De 1959 à 1963 la Sauvane a une capacité d'accueil de 45 places.

L'Association bénéficiera en 1965 de subventions de l'État permettant la reconstruction et l'extension des locaux existants.

Le 2 juillet 1984 afin de soutenir l'évolution de l'établissement et de laisser de côté le souvenir de la maison de redressement il est proposé et accepté à l'AG de l'ADVSEA de changer le nom de l'établissement en « foyer de la Verdière ».

En 2011 le foyer devient la MECS La Verdière.

#### ➤ Structure architecturale

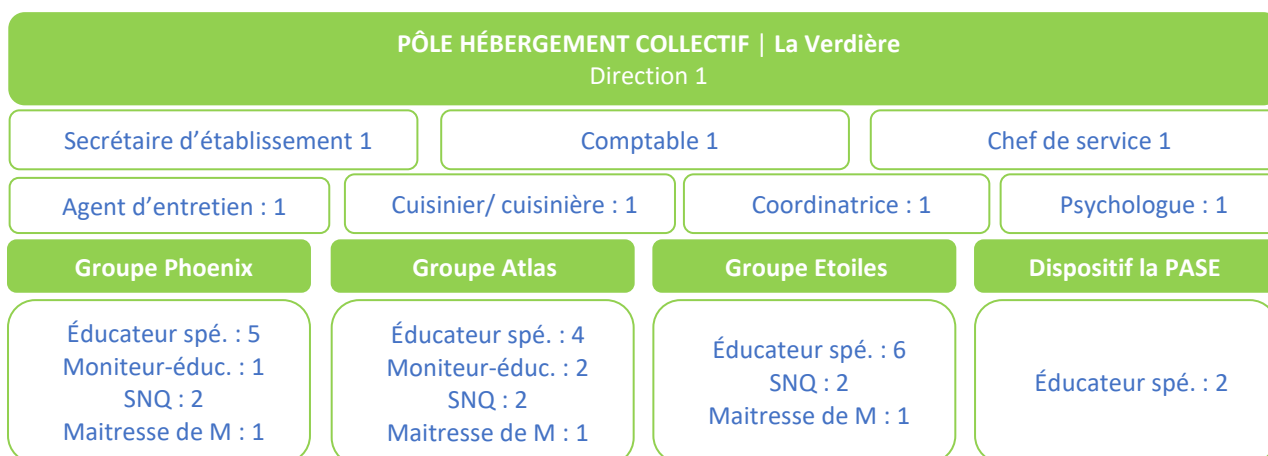


La MECS est située dans une propriété à Montfavet dans un vaste parc boisé de six hectares.

Elle est composée d'un bâtiment principal et de 2 bâtiments annexes.

Un projet de reconstruction est en cours.

#### ➤ Organigramme (en ETP)



### ➤ Mission et types de prises en charge

Les missions des MECS sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'Enfance.

Les MECS sont soit des structures privées gérées par des associations, soit des établissements publics. Le Conseil départemental donne l'habilitation pour recevoir des enfants relevant de l'ASE et finance.

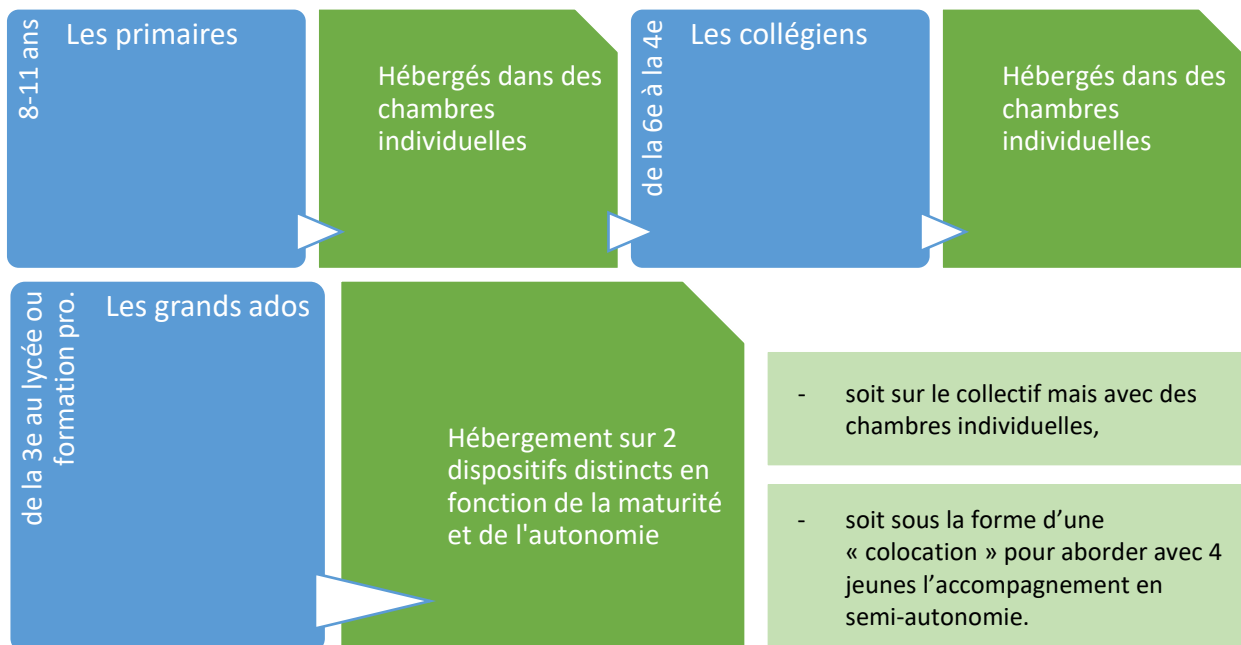
Certaines Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) possèdent également l'habilitation Justice au titre de l'ordonnance 45-174 du 02 Février 1945, comme la MECS la Verdière depuis 1991.

**Le type de prises en charge :** Lieu de vie ouvert toute l'année, la MECS propose un accueil permanent et tend à s'adapter à la situation de chaque enfant. Les jeunes sont accueillis sur 3 unités de vie de 10 jeunes chacune.

### ➤ Objectif du service

- **Accueillir** et garantir une continuité éducative 7/7 j à partir des lieux de vie.
- **Privilégier** une approche pluridisciplinaire.
- **Maintenir** les liens familiaux et valoriser les compétences parentales au travers d'un travail d'étayage ou de restauration de la parentalité qui repose sur l'idée de compétences parentales, des potentialités du système familial à être acteur de changement.

L'organisation des groupes est « horizontale » et prévoit 3 tranches d'âge, en lien avec la scolarité :



Enfin, et parce que penser une meilleure réponse aux besoins des jeunes, c'est inévitablement réfléchir à leur prise en charge en journée, la modalité d'accueil en journée a continué à développer son activité de soutien éducatif.

## ➤ Chiffres clés

Nombre de journées prévues	10 403	<b>RÉPARTITION PAR AGE</b>	39 % de 6 à 12 ans
Taux d'occupation arrêtés	95 %		35 % de 13 à 15 ans
Nombre de journées réalisées	11 089	<b>RÉPARTITION / SEXE</b>	39 % de filles, 61 % de garçons
Taux d'occupation réel en %	100,9 %	<b>DURÉE DE PLACEMENT</b>	37 % moins de 6 mois
Écart entre prévisionnel et réalisé	+ 5,9 %		8 % de 1 mois à 1 an
			47 % de 1 à 2 ans
			8 % supérieure à 2 ans
<b>FLUX SUR L'ANNÉE</b>		20 Entrées dont 11 garçons et 09 filles 21 Sorties dont 12 garçons et 09 filles	

## ➤ Réalisations 2022

L'année 2022 a été dans une continuité de la validation de notre projet d'établissement par le Conseil d'administration. L'objectif prioritaire est d'avancer sur le projet architectural en vue d'améliorer notre offre de service et d'apporter un support de qualité pour les enfants de la protection de l'enfance.

Sous l'œil averti de notre président Jean Yves CHEMIN, nous avons pu démarrer les premiers travaux de désamiantage et de démolition pour préparer le terrain. Nous travaillons de concert avec le service de tarification et de contrôle pour préparer un plan pluriannuel d'investissement équilibré et répondant aussi aux différentes contraintes que rencontre ce genre de projet.

Sur le plan éducatif, les équipes ont pu mettre en œuvre les feuilles de route et d'accompagnement, fil rouge dans la déclinaison de projet pour l'enfant. L'ensemble des enfants ont pu bénéficier de séjours de vacances avec les éducateurs des groupes ou en centres de vacances.

Nos processus ont été améliorés dans l'objectif d'être au plus près des besoins du terrain. Des initiatives en collaboration avec les services de l'aide sociale à l'enfance ont vu le jour avec la prise en charge des enfants ayant une problématique complexe ; l'organisation de séjour de répit, d'accueil d'urgence facilité au sein de la MECS démontrent notre capacité à être agile et faire preuve de flexibilité. En effet, nous recevons de la part des services de l'aide sociale à l'enfance de plus en plus de sollicitation de jeune en situation d'urgence ou d'handicap. La direction de la Verdière avec son équipe éducative s'inscrit dans l'évolution des besoins et réfléchit constamment à de nouveaux modes d'accueil.

## ➤ Enjeux et perspectives

Dans les années à venir, la MeCS de la Verdière doit se montrer créative afin de répondre aux besoins de demain. Beaucoup de jeunes se retrouvent parfois sans issue car ils ne répondent pas forcément à « la norme », nous entendons souvent dire de la part de professionnel, c'est un profil ITEP et non MECS. Un des enjeux majeurs serait d'adapter nos établissements et faire preuve de souplesse intellectuelle pour accueillir l'autre, et ainsi dire accepter ses particularités, sa singularité. Le pôle hébergement est à l'heure actuelle à l'état embryonnaire, l'enjeu serait de le réfléchir et de le mettre en place.

Les perspectives de la maison d'enfants sont :

- la construction de la nouvelle Verdière,
- la réhabilitation de l'unité 3 en studio pour grand-enfant,
- la place de la Verdière sur le territoire,
- la réflexion partagée avec la Direction Enfance Famille quant au soutien à la parentalité, indispensable pour envisager le retour des enfants,
- la réflexion quant à la notion de parcours au sein même de la Maison d'Enfants.

Tous ces sujets ont pu être échangés en 2020 et devons continuer à être mis au travail de façon collective si nous voulons maintenir l'établissement dans une dynamique réflexive et apprenante.

De plus, 2022 devrait enfin être l'année de début de construction de la nouvelle Maison d'Enfants attendue par tous depuis bientôt 7 ans.

### III.13. MECS LES SOURCES

#### ➤ Identification de l'établissement

AUTORISATION/ HABILITATION   Conseil départemental	NOMBRE D'ETP   18,44
PUBLIC   16-21 ans	CAPACITE   19 places   365 J
UNITÉ Hébergement collectif   9	STUDIOS PÉRIPHÉRIQUES   6
STUDIOS Hébergement collectif   2	APPARTEMENT PARTAGÉ   2

En 1984 l'ADVSEA fait l'acquisition d'une maison située au 86 avenue des Sources à Avignon. En 1992, création officielle du foyer « les Sources » INSEE et 1<sup>ère</sup> habilitation PJJ du 18/11/91, avant la fermeture du CHAO en 2002.

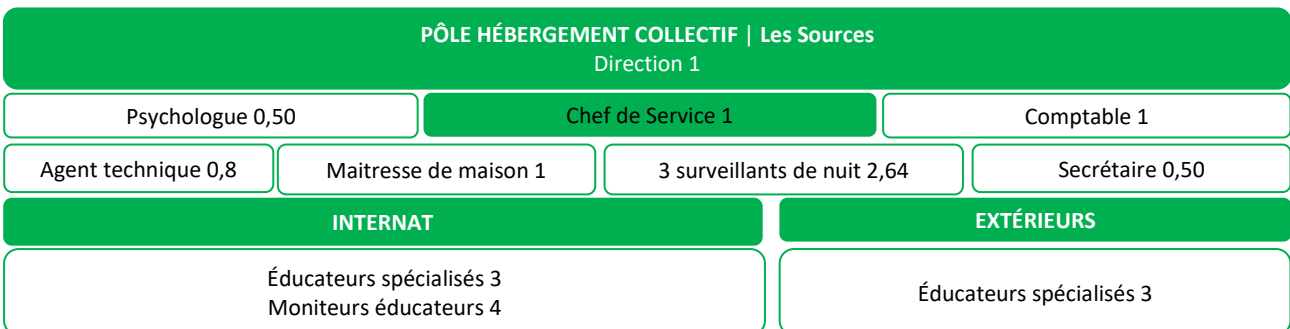
Le 29 octobre 2012, l'Association fait l'acquisition d'une villa située au 69 avenue des Sources. Celle-ci permet une nouvelle organisation des hébergements extérieurs. À la suite, le foyer a mis fin à la location de 2 studios externes, afin que les jeunes concernés intègrent cette villa.

#### ➤ Structure architecturale



L'établissement occupe deux maisons dans Avignon extra-muros qui ont fait l'objet d'une réhabilitation en 2012. Depuis, de nombreux aménagements ont été réalisés pour offrir des conditions d'accueil agréables pour les jeunes et un environnement de travail fonctionnel pour le personnel.

#### ➤ Organigramme



#### ➤ Mission et types de prises en charge

La MECS Les Sources œuvre dans le champ de la Protection de l'Enfance.

Elle accomplit une mission de service public dans le cadre réglementaire suivant :

- Assistance éducative par décision de justice, fondée sur les articles 375 et suivants du Code Civil

Accueil provisoire et accueil des jeunes majeurs par décision du Conseil départemental en application de l'article 222-5 du Code l'Action Sociale et des Familles.

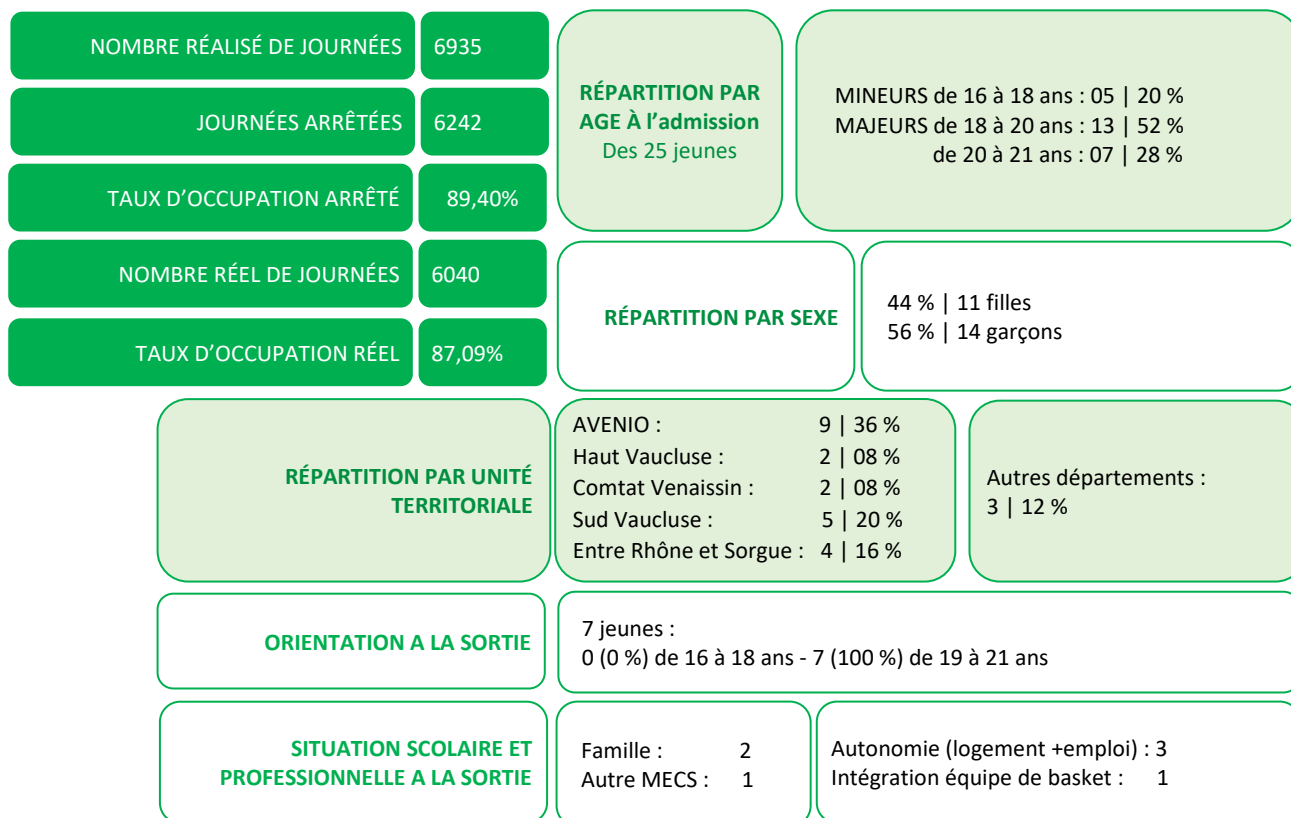
#### ➤ Objectif du service

L'axe fondateur du Projet d'établissement est celui d'accueillir les adolescents dès la réception de leur dossier jusqu'à leur sortie de l'établissement.

Accueillir un adolescent, son histoire, son parcours pour l'accompagner au plus près de ses besoins, de ses attentes et de ses potentialités, en tenant compte de sa réalité familiale et environnementale.

Mettre en place un dispositif relationnel visant le développement psychique, intellectuel et affectif, en vue de sa socialisation.

Être le dernier lieu d'accueil dans le parcours de placement, les aléas faisant partie intégrante du processus d'accompagnement.

**➤ Chiffres clés**

**➤ Réalisations 2022**

D'un point de vue architectural, nous avons pu reconfigurer l'appartement deux places situé sur les bureaux de l'équipe éducative au 69 avenue des Sources. Ce mode d'accueil ne produisait pas le service attendu par réticence des jeunes à devoir cohabiter sans se connaître. Ainsi, deux nouveaux studios ont été créés pour fluidifier les mouvements en termes d'accueil. Nous remercions le Conseil Département du soutien apporté.

Un bureau a également été créé au 86 des sources pour faciliter et officialiser le travail des éducateurs coordinateurs des projets personnalisés des jeunes, qui n'avaient pas vraiment d'espace repéré et il nous semblait important pour respecter la clinique de la place, que cette dernière soit pensée et traduite dans l'organisation des espaces de travail.

D'un point de vue éducatif, nous avons poursuivi la formation avec l'association ARPEJ sur proposition du Service Enfance Famille, une formation sur site qui a débuté en 2021. Des questions qui concernent la santé (alimentation, sommeil, addictions) et qui reposent sur le principe « d'aller vers ». Le suivi est assuré par un binôme formé d'un éducateur spécialisé et d'une psychologue, qui vient conduire des actions de formation auprès de l'équipe éducative mais aussi des actions de sensibilisation auprès des jeunes. Cet accompagnement d'ARPEJ est fortement apprécié par l'équipe éducative car il vient répondre à un besoin de travailler sur les postures professionnelles, sur la nécessité d'acquérir des compétences psychosociales en matière d'accompagnement de jeunes consommateurs. Les informations transmises aux professionnels éducatifs sur des nouvelles pratiques ou substances psychoactives, offrent une veille indispensable à leurs fonctions éducatives.

La rencontre avec les jeunes se fait de façon collective et conviviale, ils sont invités à aborder les sujets qui les intéressent ou les questionnent dans le cadre de leur santé. Les intervenants ont pour ce faire une « boîte à outils » à la fois ludique et adaptée. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les jeunes comme avec l'équipe éducative depuis. Nous ne pouvons que constater la satisfaction des jeunes par leur présence et leur implication dans les échanges avec les intervenants.

La finalité de ces rencontres est l'orientation des jeunes consommateurs vers Etape 84 mais le franchissement n'a pas encore eu lieu. Une évaluation de cette formation est prévue en juin 2023 avec ARPEJ.

Pour la deuxième année nous n'avons pu mettre de mini camp en place au vu de la difficulté à intégrer cette organisation dans un horaire par manque de temps éducatif identifié à cette organisation.

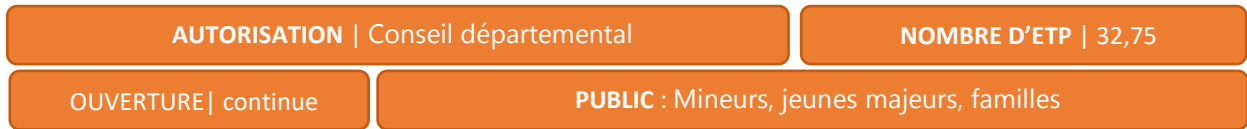
## ➤ Enjeux et perspectives

L'année 2022 continue de mettre en évidence plusieurs éléments :

- La grande fragilité de nombreux jeunes majeurs puisque nombre d'entre eux ont dû être accueillis sur l'unité de vie collective comme le préconisaient les notes et les argumentaires de présentation des référents sociaux de l'ASE. Pour la première fois, en 2022, nous avons dû demander et obtenir trois dérogations de prise en charge pour des jeunes au-delà de leurs 21 ans alors même que nous les accueillons depuis plus de deux ans.
- L'équilibre prise en charge en internat et en studio est de plus en plus complexe du fait de la fragilité des profils de jeunes que nous accueillons. Il est de plus en plus difficile « d'alimenter » les studios vacants à partir de l'internat, les jeunes majeurs sont parfois réticents à accéder aux studios lorsqu'ils se libèrent. Les quelques fois où nous avons pris nous-même les décisions de la sortie avec l'accord du jeune, ce dernier a eu du mal à s'adapter et les résultats n'ont pas été toujours satisfaisants. Les dossiers présentés pour des accueils en studio sont de plus en plus complexes et à risques de mise en danger. Il est de plus en plus fréquent de lire en conclusion des notes envoyées que la demande est celle d'un accueil en semi-autonomie alors même que le jeune doit avant tout faire les apprentissages de la relation à l'adulte, du respect de la règle, de la valeur de l'engagement, ou tout simplement de savoir se préparer à manger ou entretenir son espace de vie.
- La pénurie d'offre de places via le SIAO : il n'y a plus de possibilité de sortie en période hivernale même lorsque le jeune a 21 ans, le peu de sorties des dispositifs de droit commun en cette période ne permet pas de mobilité dans la file d'attente. L'accès au logement est devenu un réel problème et source d'inquiétude dans les accompagnements vers l'autonomie. Afin de trouver des partenaires pour nous soutenir, les éducateurs du Foyer Les Sources confrontés à ce problème, participeront en 2023 au séminaire sur le logement, les enjeux relatifs à l'accès et au maintien dans le logement pour retravailler le réseau.
- La perte progressive du soutien de la Psychiatrie Adulte. Après la pédopsychiatrie, c'est à présent la psychiatrie adulte qui flanche même si notre convention nous protège encore un peu, nous subissons à plusieurs reprises des annulations ou report de réunions de travail à la dernière minute, le psychiatre étant retenu à d'autres tâches sur l'hôpital, des jeunes que nous accompagnons à leurs rendez-vous lequel est reporté faute de disponibilité et de surcharge de travail du médecin. Accompagner des jeunes dont certains présentent de sérieux troubles du comportement devient de plus en plus difficile car les soutiens s'étiolent et cela pénalise le champ éducatif.
- À valoriser l'intérêt du projet territorial de santé mentale grâce auquel des professionnels du Foyer les Sources ont pu être formés à la médiation de pleine conscience pour favoriser le développement des compétences émotionnelles chez les adolescents. Également la facilitation de l'accès économique à la psychothérapie pour les jeunes en encourageant l'orientation du patient par le médecin traitant vers un psychologue et ainsi tenter de désengorger les CMP.
- La difficulté de recrutement : l'internat et ses horaires, mais aussi le public accueilli, n'attirent plus vraiment les professionnels qui viennent en entretien pour répondre aux exigences du pôle emploi mais affichent clairement leurs réticences dans le cadre des entretiens d'embauche. Certains s'autorisent même à ne pas se présenter sans en aviser, cela interroge leurs valeurs éducatives ! L'enjeu est donc de fidéliser les personnels en place, de leur offrir des conditions de travail qui soient respectueuses de leurs vies privées, qui leurs assurent de prendre en compte leur santé et de fait le caractère de pénibilité. Une direction de Mecs doit être attentive à son personnel car son « être » au travail a un impact direct sur l'accompagnement et la contenance éducative. Guidance, soutien, exigence et bienveillance sont le quotidien de la direction du Foyer Les Sources.
- La procédure d'admission doit penser en premier lieu la qualité de l'accueil mais aussi l'accompagnement éducatif à partir du mode d'hébergement choisi. Le service Enfance Famille voit en une place libre une admission à venir et pour ce faire le taux d'occupation de l'établissement est annuellement rediscuté par le service de tarification pour l'amener à la hausse. La mise en place de la plateforme de gestion des orientations vise à accélérer les réponses au vu des besoins du Département. Toutefois dans la rencontre avec les professionnels de l'ASE la complémentarité des places professionnelles est toujours constructive, nos échanges en commission d'admission sont riches et visent l'orientation du jeune sur le dispositif le plus adéquat par respect de ses besoins et par connaissance des limites des différents modes d'accompagnement éducatif.
- Pour conclure place à ce qui fait notre présence en protection de l'enfance et qui doit guider notre action : accueillir un jeune doit par ce seul fait faire point d'exigence à la MECS les Sources et l'ensemble de ses professionnels pour accompagner ceux que l'on nous confie jusqu'à leur départ. Il faut parfois savoir sortir des scénarios catastrophes, se décaler de la posture de l'éducateur protecteur sans jamais remettre en cause pour ces jeunes la valeur refuge du lieu d'accueil dans leur intime. C'est le rôle permanent de l'encadrement de trianguler la vie institutionnelle par la clinique éducative sans jamais déroger à cette règle : le jeune au centre de nos préoccupations.

### III.14. SPST

#### ➤ Identification du service



Premier agrément préfectoral « Service de Prévention » le 18 mai 1973, mission de prévention socio-éducative dans le quartier de Monclar Sud plus une mission intervention auprès de la population gitane.

Le 05 avril 1984, loi sur la décentralisation et premier redéploiement sur le département, les missions s'élargissent sur le territoire.

En 1987-1988 le service s'installe sur le site de la Verdière.

En 1991 première convention avec le Conseil Général du Vaucluse, suivie du déploiement en 2002 lors duquel le service deviendra « Prévention spécialisée territorialisée », ce qui entraînera augmentation conséquente du personnel.

#### ➤ Structure architecturale



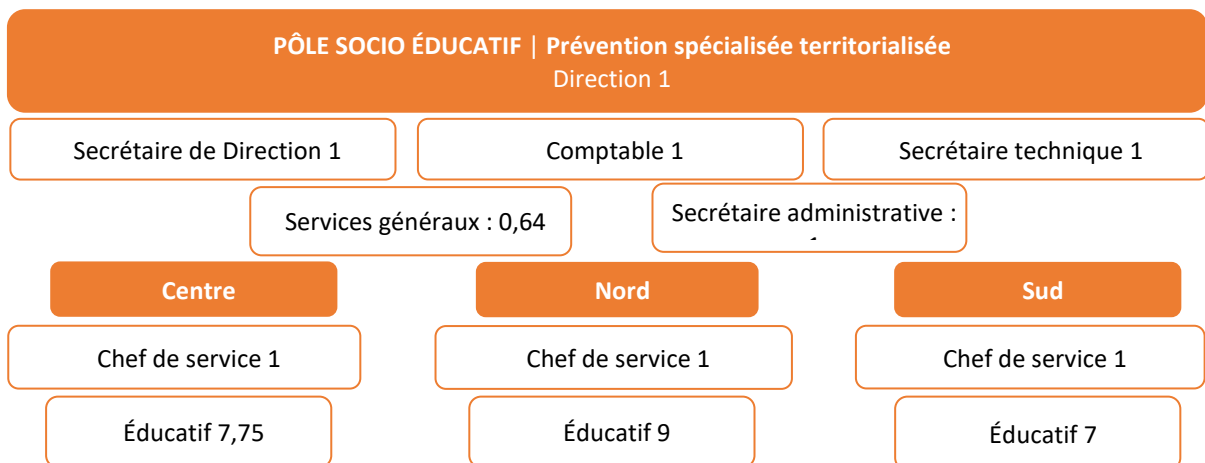
Le siège du service de Prévention est installé à Montfavet, sur le site de la Verdière, parc boisé de 6 hectares.

Le service est territorialisé et intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse dans 8 communes du sud au nord du département :

- Apt, Cavaillon, l'Isle-sur-la-Sorgue, Avignon, le Pontet, Sorgues, Bollène et Orange.

Chaque commune bénéficie de locaux qui sont implantés sur plusieurs territoires

#### ➤ Organigramme (en ETP)





## ➤ Mission et types de prises en charge

Les missions du service de prévention sont inscrites dans le code de l'action sociale et des familles et s'inscrivent dans le cadre de la protection de l'enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma départemental.

Le service exerce une mission éducative en direction des jeunes âgés de 11-24 ans, visant à « Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, ..., prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles ».

Le **type d'accompagnement** est, dans le cadre d'un mandat global territorial (conventionné par le CD84), une démarche éducative visant à « aller vers » les jeunes, sur leurs lieux de vie et à susciter leur adhésion à une offre d'accompagnement éducatif.

Les projets éducatifs s'exercent par la mise en synergie de quatre modes d'intervention en direction des jeunes :

- La présence sociale : travail de rue, permanences dans un local, chez des partenaires...
- Les accompagnements éducatifs individualisés
- Les actions collectives : chantiers éducatifs, actions d'utilité sociale, ateliers éducatifs, camps, sorties...
- Les actions partenariales de Développement Social Local : évènements, manifestations locales

L'action éducative est à la fois individuelle et collective dans la mesure où elle mobilise le jeune mais aussi son entourage.

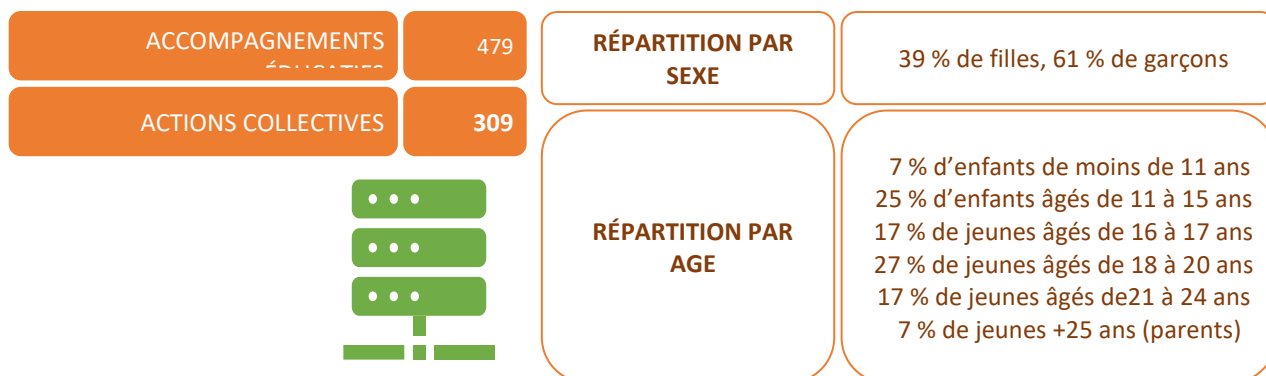
## ➤ Objectif du service

**Convention 2018-2020 (CD84/SPST art. 1-p2)**

**Prolongée du 1<sup>er</sup>/01/2021 au 30/06/2021 puis nouvelle convention du 01/07/2021 au 21/06/2022**

- Prévenir le décrochage et la rupture scolaire
- Contribuer à la prévention de la délinquance
- Appréhender les problématiques de santé dont les conduites addictives
- Traiter les problématiques de marginalisation et d'inadaptation sociale dont les décrocheurs de l'ASE.

## ➤ Chiffres clés



## ➤ Réalisations 2022

- Finalisation du Projet de service par les groupes de travail ;
- Présentation du Projet de Service au Conseil d'Administration par l'équipe cadre et validation de celui-ci ;
- Renouvellement de la convention avec le Département de Vaucluse pour une durée de dix-huit mois
- Redéploiement des effectifs ;
- Réorganisation géographique des territoires d'intervention.

➤ **Tranches de vie - Actions prévention**

**OPÉRATION PIEDS IMMEUBLES – QUARTIER REINE JEANNE – AVIGNON 1<sup>er</sup> JUILLET 2022**



L'équipe de la PST Avignon nord-est de l'ADVSEA a organisé et animé avec la collaboration de la mission locale d'Avignon une manifestation « Pieds d'immeubles » dans le quartier de la Reine Jeanne au nord-est d'Avignon. Dans un parc verdoyant du quartier, les jeunes et leurs familles ont pu participer avec les éducateurs et les autres personnalités présentes à une soirée conviviale et réussie autour d'animations diverses.

Les éducateurs présents : Jérémy, Céline, Amélie, Fatima, Edwige, Jocelyne, Amandine, Mehdi, ainsi que Mme VALLET du Conseil Départemental du Vaucluse et Monsieur le maire de quartier.



Autour d'un goûter préparé par les mamans, plusieurs associations d'Avignon ont proposé aux jeunes du quartier diverses activités ludiques, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Étaient présents également, « Photo Thomas Bohl » (portrait dessiné), l'association « Ambition Urbaine » (gestion des déchets), « La Maison des Projets du Grand Avignon » (présentation de la rénovation du quartier la Reine Jeanne)



« Roulons à Vélo » Réparation de vélos apportés par les jeunes du quartier



« Les Petits Débrouillards » La science à la portée des enfants



« Les Balounettes » maquillage



« Jeux Jubil » jeux d'adresses en bois



« Mira Togo » Danse africaine



« Mira Togo » Djembé



« Cirque Jean Ribault » Exercices d'équilibre



« Maison des Artistes Siko » Grapheur

**BEAU SITE BOLLENE**



**SCOPADOSTAGE 2022**



REPORTAGE ACTION FESTIVAL + RFI ISSUE DU PROJET MARCHÉ ÉDUCATIVE AVIGNON





*« Ils ne savaient pas que c'était impossible alors ils l'ont fait »*

**Mark Twain**

*« Agissez comme s'il était impossible d'échouer »*

**Winston Churchill**

*« C'est impossible, dit la fierté. C'est risqué, dit l'expérience. C'est sans issue, dit la raison. Essayons, murmure le cœur »*

**William Arthur Ward**

*« Soyons reconnaissants envers les gens qui nous rendent heureux. Ils sont les jardiniers qui font fleurir notre âme »*

**Marcel Proust**

*« Le plaisir le plus délicat est de faire celui d'autrui ».*

**Jean de La Bruyère**



**MERCI À TOUTES LES ÉQUIPES, ADMINISTRATIVES, ÉDUCATIVES, SERVICES GÉNÉRAUX ET DE DIRECTION !**

**L'ARBRE DES VALEURS**  
« Cultivons notre nature »

